

Infrastructure Canada

2005-2006

**Rapport sur les plans
et les priorités (RPP)**



L'honorable John Godfrey
Ministre d'État (Infrastructure et Collectivités)



Table des matières

Section I – Aperçu	1
Message du ministre	1
Message de l’administrateur général	3
Aperçu ministériel	5
Le contexte opérationnel	7
Aperçu de l’infrastructure publique au Canada	8
Défis auxquels le Ministère est confronté	10
Plans et priorités	11
Priorité 1 – Promouvoir le Nouveau pacte pour les villes et les collectivités	11
Priorité 2 – Gérer et obtenir des investissements visant à améliorer l’état de l’infrastructure durable	13
Priorité 3 – Acquérir, connecter et échanger des connaissances	15
Section II – Analyse des activités du programme par résultat stratégique	19
Analyse détaillée des activités du programme	19
Villes et collectivités	20
Programmation de l’infrastructure	22
Fonds d’infrastructure	23
Recherche, connaissance et sensibilisation	31
Gestion du portefeuille des sociétés d’État	34
Section III – Renseignements supplémentaires	37
Déclaration de la direction	37
Renseignements organisationnels	38
Tableaux financiers	41
Section IV – Autres sujets dignes de mention	45
Administration du Ministère	45
Gérer efficacement le nouveau portefeuille de l’Infrastructure et des Collectivités	45
Initiatives de gestion	46
Renseignements	50





Section I – Aperçu

Message du ministre

Je crois que la qualité de vie au Canada dépend de villes et de collectivités fortes, vivantes et durables. Pour cette raison, j'ai le plaisir de rendre compte des plans et des priorités d'Infrastructure Canada.

Dans la prochaine année, nous miserons sur les étapes importantes que nous avons déjà franchies pour concrétiser l'un des principaux engagements du gouvernement – le Nouveau pacte pour les villes et les collectivités. Nous poursuivrons notre approche à long terme afin de définir ce dont le Canada a besoin pour créer des collectivités durables. Pour ce faire, nous nous concentrerons sur les responsabilités propres au gouvernement du Canada à cet égard et nous respecterons la juridiction constitutionnelle des gouvernements provinciaux et territoriaux. En plus de promouvoir le Nouveau pacte pour les villes et les collectivités, cela signifie poursuivre nos travaux en partenariat avec les provinces, les territoires et les municipalités visant à appuyer les projets d'infrastructure. Cela signifie également intensifier nos efforts d'acquisition, de connexion et d'échange de connaissances sur l'infrastructure et les collectivités.

Chacune de ces initiatives fait partie du Nouveau pacte lui-même et constitue un exemple du nouvel état d'esprit en ce qui concerne la coopération et la coordination intergouvernementales. Le Canada s'élance vers une nouvelle ère de collaboration déterminée et efficace qui répond aux besoins pressants de nos grandes villes et des plus petites collectivités.

Il y a beaucoup de travail à faire, en particulier dans notre nouveau portefeuille de l'Infrastructure et des Collectivités dans lequel nous réunissons trois thèmes différents mais complémentaires. D'abord, une nouvelle vision et un nouveau pacte pour les villes et les collectivités. Ensuite, un soutien consacré exclusivement à la reconstruction et au renouvellement de notre infrastructure dans tout le pays. Finalement, un accent sur la durabilité qui touche tout ce que nous faisons dans le portefeuille de l'Infrastructure et des Collectivités, ce qui constitue l'élément le plus important.

Le Nouveau pacte reconnaît que les villes et les collectivités ont besoin d'un financement à long terme stable et prévisible. Le Budget de 2005 montre clairement la voie à suivre en confirmant l'engagement du gouvernement à verser 5 milliards de dollars sur 5 ans en revenus sur la taxe sur l'essence, ciblés vers des infrastructures municipales durables du point de vue environnemental. Cette année, 600 millions de dollars vont être versés, atteignant jusqu'à 2 milliards de dollars



John Godfrey



durant la cinquième année. De plus, le gouvernement s'est engagé à verser 2 milliards de dollars par année en revenus sur la taxe sur l'essence, pour les années subséquentes, et cela pour une période indéterminée.

Cependant, le Nouveau pacte concerne bien davantage que l'argent. Il vise à élaborer une vision à long terme du rôle que les villes et les collectivités du Canada doivent jouer dans notre prospérité et notre qualité de vie futures. Nos collectivités ne peuvent pas réaliser leur plein potentiel sans certains investissements stratégiques. Nous devons analyser ce que cela englobe et travailler de concert à façonner cette vision. Le Nouveau pacte vise à nous rendre plus coordonnés et stratégiques, à améliorer la collaboration entre toutes les parties intéressées participant aux affaires municipales, aussi bien dans les divers ordres de gouvernement que dans le secteur privé. Il vise à forger des relations et des partenariats innovateurs.

La durabilité est essentielle dans tout cela. Elle commence avec notre climat changeant et exige de relever les défis environnementaux sur les plans personnel, communautaire et national.

Nous comprenons que le terme « durabilité » a une définition large. Il ne s'agit pas seulement des systèmes de transport en commun, d'un meilleur traitement des eaux usées et d'options de recyclage et de compostage efficaces. Il s'agit de la durabilité sociale, économique et culturelle.

Le développement urbain durable est un facteur déterminant dans les travaux des quatre sociétés d'État liées à ce portefeuille (Société immobilière du Canada (SIC) Limitée, Société du Vieux-Port de Montréal, Parc Downsview Park et Queens Quay West Land Corporation). Leurs travaux nous permettent également de promouvoir plus efficacement le programme du gouvernement pour les villes et les collectivités.

Les solutions en matière de durabilité composent un ensemble complet. Notre travail en tant que gouvernement consiste à appuyer les collectivités, petites ou grandes, dans ces efforts. Chaque collectivité a ses propres défis et besoins et nous demeurerons un partenaire actif en encourageant les gouvernements à travailler ensemble pour régler ces situations.



John Godfrey
Ministre d'État (Infrastructure et Collectivités)



Message de l'administrateur général

En qualité d'administrateur général d'Infrastructure Canada, je suis fier de rendre compte des mesures prises par Infrastructure Canada pour aider à appuyer les principales priorités du gouvernement du Canada, y compris la promotion du Nouveau pacte pour les villes et les collectivités et l'appui du développement durable dans tout le pays.

Au cours de la dernière année, ce Ministère a continué à évoluer et à mûrir et je suis heureux des importants progrès que nous avons accomplis au cœur de ces changements. Bien sûr, le changement le plus important a été la nomination de l'honorable John Godfrey comme Ministre d'État (Infrastructure et Collectivités). En plus de nos responsabilités d'infrastructure déjà existantes, nous appuyons maintenant le ministre dans la mise en place des fondements qui permettront de promouvoir le Nouveau pacte pour les villes et les collectivités. Nous apportons également du soutien au Ministre dans ses responsabilités pour les Sociétés d'État de son portefeuille.

Le Ministère demeure résolu à appuyer des collectivités et des infrastructures durables dans tout le Canada afin de garantir la qualité de vie, un environnement sain, une croissance économique, le développement urbain et rural, l'innovation et le commerce international. Cet engagement se reflète dans le présent rapport. Je suis persuadé que les travaux que nous avons accomplis et que les fondations que nous avons jetées nous permettront de mettre en œuvre les priorités décrites dans les pages suivantes.

Nous assurerons le leadership et la coordination dans l'élaboration du Nouveau pacte pour les villes et les collectivités; nous conseillerons notre ministre et le premier ministre sur les questions d'importance nationale touchant les villes et les collectivités; et nous continuerons de négocier des ententes bilatérales avec les provinces et les territoires sur le transfert de la taxe fédérale sur l'essence.

Nous continuerons de gérer et d'obtenir des investissements dans l'infrastructure et d'utiliser des mesures constantes du rendement pour apporter les ajustements nécessaires à nos programmes en vue de garantir que nous respectons les objectifs fédéraux. Nous améliorerons également notre outil de gestion de l'information en ligne primé (le SPGII) pour répondre aux exigences en matière de surveillance du rendement de tous nos programmes de financement de l'infrastructure. Cela nous permettra de mieux appuyer la base de connaissances sur l'infrastructure fédérale et de créer de meilleurs outils décisionnels en matière de gestion et d'investissements.



André Juneau



Acquérir, connecter et échanger des connaissances demeure également une priorité importante. À cette fin, nous continuerons d'améliorer notre soutien à la recherche sur le Nouveau pacte grâce à nos propres activités de recherche et à notre réseau grandissant de relations avec des partenaires de recherche gouvernementaux, universitaires et autres au Canada et dans le monde. Notre nouveau Programme de financement pour la recherche, les connaissances et la sensibilisation (RCS) est en cours et sa première composante vise à améliorer la compréhension des questions liées à l'infrastructure publique dans les collectivités de partout au Canada. Au cours de l'année qui commence, nous lancerons les deux autres composantes qui appuient les recherches jugées par les pairs de même que les études de faisabilité technique et financière.

Plus important encore, nous continuerons de miser sur les partenariats importants et couronnés de succès que nous avons forgés avec tous les ordres de gouvernement et avec des groupes privés et sans but lucratif afin de garantir que nos efforts sont complémentaires, sensibles aux besoins locaux et harmonisés avec les objectifs communs.



André Juneau
Administrateur général



Aperçu ministériel

La qualité de vie au Canada dépend de la vitalité de ses villes et de ses collectivités. La mission d'Infrastructure Canada est d'aider à bâtir des collectivités canadiennes durables dans lesquelles les Canadiennes et les Canadiens profiteront d'une infrastructure publique de calibre mondial. Le ministère travaille avec ses partenaires clés des secteurs public et privé afin d'investir dans les collectivités et l'infrastructure publique du Canada, de la développer et de la façonner, ce qui offre aux Canadiennes et aux Canadiens des avantages comme une meilleure qualité de vie, des collectivités durables, une croissance économique et un meilleur commerce international.

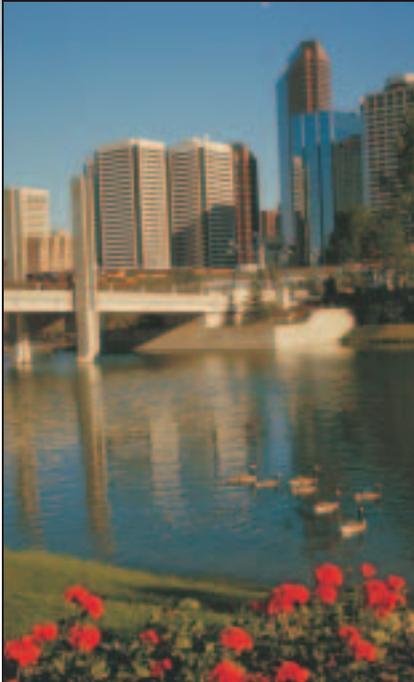
Infrastructure Canada a été mis sur pied en 2002 pour diriger les initiatives nationales touchant l'infrastructure, y compris les programmes de recherche, de politiques et de financement. À ce jour, les principales activités du Ministère sont le financement de projets stratégiques et communautaires au moyen d'ententes de contribution à coûts partagés avec les provinces, les territoires et d'autres bénéficiaires admissibles.

Au cours de 2003, la responsabilité de quatre sociétés d'État a été transférée du ministre des Transports au ministre d'État (Infrastructure) : la **Société immobilière du Canada Limitée**, la **Société du Vieux-Port de Montréal**, **Parc Downsview Park Inc.**



Appuyer des collectivités saines et pleines de vie.





Collectivités durables profitant d'une infrastructure publique de calibre mondial.

et la **Queens Quay West Land Corporation**. Même si chacune de ces sociétés d'État est différente, elles contribuent toutes à l'engagement fédéral envers les villes et les collectivités. Elles jouent un rôle déterminant dans le développement durable grâce à des activités comme le réaménagement des terres fédérales excédentaires pour répondre aux besoins communautaires, l'aménagement d'espaces verts dans les secteurs urbains et la prestation de soutien aux activités récréatives et culturelles.

Également en décembre 2003, le Secrétariat chargé des villes a été formé au Bureau du Conseil privé afin d'appuyer les travaux sur le Nouveau pacte pour les villes et les collectivités.

En juillet 2004, le poste de ministre d'État (Infrastructure et Collectivités) a été créé et un portefeuille séparé a été créé pour le Ministère. Le Budget de 2004 engageait le gouvernement du Canada à concrétiser le Nouveau pacte pour les villes et les collectivités et ce mandat de concrétisation du Nouveau pacte a été transféré du Bureau

du Conseil privé au nouveau portefeuille de l'Infrastructure et des Collectivités. Le Nouveau pacte a pour objectifs de faire participer et de consulter les parties intéressées, de continuer à promouvoir les nouveaux partenariats entre les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux et de commencer à offrir un financement à long terme stable et prévisible aux villes et aux collectivités des secteurs urbains et ruraux.

Le Budget de 2005 a confirmé l'allocation annuelle de la taxe sur l'essence pour les cinq prochaines années (voir la page 12) de même que l'engagement du gouvernement envers les villes et les collectivités.

Les dépenses prévues et le nombre approximatif d'équivalents temps plein (taille de l'effectif) d'Infrastructure Canada sont indiqués dans les tableaux suivants.

Coût net du programme (en milliers de dollars)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
1 534 413 \$	1 756 239 \$	1 942 483 \$

Ressources humaines (équivalents temps plein)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
205	265	265



Le contexte opérationnel

La qualité et la vivacité des villes et des collectivités canadiennes sont liées à leur mode de vie, leur identité, leur compétitivité et leur bien-être environnemental.

À l'échelle internationale, les villes du Canada font bonne figure. L'enquête *Cost of living* de Mercer Human Resource Consulting classe les villes du Canada parmi les meilleurs cadres de vie au monde. Plusieurs villes canadiennes sont réputées à l'échelle internationale quant aux attributs essentiels qu'elles possèdent et qui contribuent à la force, à la compétitivité et à la viabilité d'un pays, soit : des institutions d'enseignement supérieur et de recherche, un accès facile aux marchés mondiaux grâce à des systèmes de transport de niveau international, une main-d'œuvre très instruite et diverse, une grande variété d'aménagements culturels et récréatifs, un environnement communautaire sûr et une qualité de vie supérieure.

Toutefois, les villes et les collectivités canadiennes sont confrontées à des défis particuliers ayant une incidence importante sur la qualité de vie et la compétitivité du pays en général. Les Canadiennes et les Canadiens veulent des collectivités offrant un logement abordable, des routes en bon état, le transport en commun, des quartiers sécuritaires et une abondance d'espaces verts. Les plus grandes villes du Canada (Toronto, Montréal et Vancouver) font face à des défis liés à l'installation des immigrants, au logement abordable, à la concentration spatiale de la pauvreté et au transport en commun. Les collectivités plus petites du Canada sont confrontées à des défis différents, dont la conservation des travailleurs compétents qui sont souvent obligés de chercher des possibilités d'emploi ailleurs.

Aucun ordre de gouvernement ne peut régler seul ces problèmes. Puisque les politiques et les programmes du gouvernement du Canada ont une incidence directe et indirecte sur les villes et les collectivités, ce dernier doit travailler avec tous les ordres de gouvernement, les Premières nations et le secteur privé et les organisations à but non lucratif afin de garantir que les efforts déployés sont complémentaires, répondent aux besoins locaux, sont conformes aux objectifs communs, et respectent la juridiction.



Infrastructure publique :

Biens matériels de base qui permettent la prestation des services publics.

Aperçu de l'infrastructure publique au Canada

Le gouvernement du Canada n'est pas propriétaire de la majeure partie de l'infrastructure publique au Canada. Le gouvernement fédéral travaille avec d'autres ordres de gouvernement et avec le secteur privé pour garantir que les besoins du Canada en matière d'infrastructure sont comblés de façon coordonnée. En plus de partager leurs ressources, ils partagent leurs connaissances sur les besoins locaux, les priorités, les parties intéressées et les circonstances.

Les investissements fédéraux dans l'infrastructure ont considérablement augmenté au cours de la dernière décennie. Depuis 1993, le gouvernement fédéral a engagé plus de 12 milliards de dollars, ce qui devrait mener à un investissement total dans l'infrastructure par tous les partenaires dépassant 30 milliards de dollars. Infrastructure Canada gère 7,6 milliards de dollars sur ces 12 milliards de dollars et supervise quatre programmes de contribution visant les investissements stratégiques à grande échelle aussi bien que les projets communautaires plus petits. Chaque programme de contribution est régi par un cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) et un cadre



de vérification axé sur les résultats (CVAR) pour garantir qu'il produit des résultats et optimise les ressources.

Le tableau suivant résume la participation fédérale aux initiatives touchant l'infrastructure, y compris celles menées par d'autres ministères et des sociétés d'État :

Tableau I : Programmes fédéraux touchant l'infrastructure

	Organisme en charge	Programme	Financement fédéral	Période de financement
Avant 2000	Ancien bureau national de l'Infrastructure (Secrétariat du Conseil du Trésor)	Programme Travaux d'infrastructure Canada	2,43 milliards \$	1994-1999
Budget de 2000	Infrastructure Canada	Programme infrastructures Canada (PIC) – http://www.infrastructurecanada.gc.ca/icp/index_f.shtml?menu6	2,05 milliards \$	2000-2007
Budget de 2001 (2 milliards \$) et Budget de 2003 (2 milliards \$)	Infrastructure Canada	Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique (FCIS) – http://www.infrastructurecanada.gc.ca/csif/index_f.shtml?menu5	4 milliards \$	2003-2013

	Organisme en charge	Programme	Financement fédéral	Période de financement
Budget de 2001	Infrastructure Canada	Fonds sur l'infrastructure frontalière – http://www.infrastructurecanada.gc.ca/bif/index_f.shtml?menu4	600 millions \$	2003-2013
Budget de 2003 et Budget de 2004	Infrastructure Canada	Fonds sur l'infrastructure municipale rurale – http://www.infrastructurecanada.gc.ca/mrif/index_f.shtml?menuD	1 milliard \$	2004-2011
Budget de 2001	Agriculture et Agroalimentaire Canada	Programme des routes utilisées pour le transport du grain des Prairies – http://www.agr.gc.ca/pfra/pgrp_f.htm	175 millions \$	2001-2006
Budget de 2001	Patrimoine canadien	Programme Espaces culturels Canada – http://www.pch.gc.ca/progs/ecc-csp/index_f.cfm	80 millions \$	2001-2006
Budget de 2001	Environnement Canada / Ressources naturelles Canada	Fonds municipaux verts de la Fédération canadienne des municipalités – http://kn.fcm.ca/ev.php?URL_ID=2825&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201&reload=1043178382	250 millions \$	2000-
Budget de 2001	Transports Canada	Programme stratégique d'infrastructure routière – http://www.tc.gc.ca/SHIP/menu.htm	600 millions \$	2002-2007
Budget de 2001 (680 millions \$) et Budget de 2003 (320 millions \$)	Société canadienne d'hypothèque et de logement	Programme de logement abordable – http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/imquaf/afho/afho_021.cfm	1 milliard \$	2002-2008
Budget de 2003	Société canadienne d'hypothèque et de logement	Programmes d'aide à la rénovation et à l'adaptation* – http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/burema/readaspr/index.cfm *complètent des programmes existants	256 millions \$	2003-2005
Budget de 2003	Affaires indiennes et du Nord Canada	Stratégie de gestion de l'eau des Premières nations – http://www.ainc-inac.gc.ca/nr/prs/m-a2003/02304bka_f.html	600 millions \$	2003-2008
Budget de 2005	Infrastructure Canada	Transfert de la taxe sur l'essence pour des infrastructures municipales durables au point de vue environnemental – http://www.infrastructure.gc.ca/ndcc/funding_f.shtml	5 milliards \$	2005-2010



Défis auxquels le Ministère est confronté

La coordination et la gestion de programmes appuyant le programme des villes et des collectivités et l'infrastructure publique comportent des défis. L'un de ces défis est d'équilibrer les priorités de financement entre de nombreux partenaires différents ayant des besoins variés. Le Ministère doit cerner les priorités de financement dans un environnement complexe en tenant compte des besoins concurrents et des objectifs à long terme du gouvernement.

La réalisation des objectifs ministériels par Infrastructure Canada dépendra en grande partie du maintien et de l'amélioration de partenariats coopératifs bien établis entre diverses parties intéressées. L'établissement de relations durables axées sur des valeurs communes, la confiance et des communications ouvertes est une entreprise de longue durée.

Du point de vue constitutionnel, les municipalités relèvent de la compétence provinciale. Le respect de cette compétence est un principe central du Nouveau pacte. Les enjeux complexes qui se jouent dans nos villes et nos collectivités exigent une approche coordonnée si l'on désire trouver des solutions réalisables. Une approche en partenariat est essentielle et les approches doivent être adaptées à la situation de collectivités différentes : urbaines et rurales, grosses et petites.

Le Ministère travaille à déterminer et à prioriser les projets à financer en fonction des avantages qu'ils apportent aux Canadiennes et aux Canadiens, en tenant compte des thèmes principaux du gouvernement du Canada, soit un environnement sain, la croissance économique et le développement urbain et rural durable. Le Ministère mettra en œuvre des lignes directrices à l'intention des promoteurs des projets afin d'encourager et de faciliter la présentation de propositions complètes ayant davantage de chances de réussite. Le Ministère se concentrera de plus en plus sur des politiques visant à accroître les avantages pour le public et à obtenir des investissements de contribution plus importants de la part de ses partenaires tout au long du processus de négociation.

Afin de relever ces défis, Infrastructure Canada doit avoir la capacité de fournir le niveau de service et d'expertise nécessaire à l'interne ou par des ententes avec d'autres ministères fédéraux. Le Ministère doit continuer de s'adapter pour remplir ses responsabilités changeantes en s'assurant qu'il possède les structures et les processus de gestion nécessaires. Parmi les principales activités actuellement en cours pour garantir que le Ministère est en mesure de réaliser son mandat, citons un examen opérationnel indépendant de l'organisation pour confirmer que son modèle de prestation est approprié et l'élaboration d'un profil de risque ministériel afin de cerner les principaux risques à porter à l'attention de la direction. Veuillez consulter la section IV pour obtenir de plus amples détails.



Plans et priorités

Les résultats stratégiques sont les engagements durables et fondés sur les résultats pris par les ministères envers le Parlement et tous les Canadiens. En utilisant les ressources approuvées par le Parlement, les organismes gouvernementaux travaillent en vue d'atteindre les résultats promis.

Le résultat stratégique d'Infrastructure Canada est le suivant :

Répondre aux priorités des Canadiennes et des Canadiens en matière d'infrastructure afin de contribuer à la qualité de vie, au bien-être environnemental, à la croissance économique, au développement rural et urbain, à l'innovation et au commerce international.

Pour y parvenir, le Ministère a trois priorités principales pour le prochain horizon de planification.

Priorités ministérielles pour 2005-2006

Priorité	Type
1 Promouvoir le Nouveau pacte pour les villes et les collectivités	Nouvelle
2 Gérer et obtenir des investissements visant à améliorer l'état de l'infrastructure durable	Permanente (reformulée d'après le RPP 2004-2005)
3 Acquérir, connecter et échanger des connaissances	Permanente (reformulée d'après le RPP 2004-2005)

Priorité I – Promouvoir le Nouveau pacte pour les villes et les collectivités

Le Nouveau pacte pour les villes et les collectivités vise à faire des collectivités de meilleurs endroits où vivre. Les objectifs du Nouveau pacte sont les suivants :

- Fournir aux collectivités du Canada un financement à long terme fiable et prévisible;
- Fournir un soutien aux infrastructures municipales durables du point de vue environnemental;
- Aider à équiper les collectivités en vue de trouver des solutions locales aux problèmes locaux;
- Donner aux collectivités une voix plus forte dans les décisions qui les touchent.



Améliorer la qualité de vie au sein des collectivités.



Le gouvernement travaille avec les provinces, les territoires et les Premières nations pour partager une portion des recettes de la taxe sur l'essence avec les collectivités de toutes tailles. À cette fin, le Ministère négociera avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et continuera de rencontrer les municipalités au cours des mois à venir. Comme l'a confirmé le Budget de 2005, cet investissement fédéral de 2 milliards de dollars par an, une fois pleinement mis en œuvre constituera, une source permanente de nouvelles recettes pour les municipalités, réalisant l'objectif consistant à garantir aux collectivités un financement prévisible et fiable.

Dans le cadre du Nouveau pacte, le gouvernement est également résolu à permettre aux municipalités de s'exprimer sur les questions qui les touchent. Il y a déjà des exemples de progrès dans ce domaine :

- Un nouveau Comité consultatif externe sur les villes et les collectivités, présidé par l'ancien premier ministre de la Colombie-Britannique, Mike Harcourt, a été formé pour garantir que les préoccupations des collectivités sont entendues et abordées en permanence;
- Le ministre des Finances a accepté de consulter officiellement les représentants municipaux avant chaque budget fédéral. La première de ces consultations a eu lieu en février 2004 et la plus récente date de janvier 2005.

Le Nouveau pacte a déjà offert aux municipalités une remise sur la Taxe sur les produits et services – ce qui se traduit par un investissement fédéral dans les collectivités de quelque 7 milliards de dollars sur 10 ans. Les municipalités peuvent investir cet argent dans des priorités critiques comme les routes, le transport en commun et l'eau propre.

**Investissements dans les collectivités :
allocation annuelle de la taxe sur l'essence**

2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	Total
600 millions \$	600 millions \$	800 millions \$	1 milliard \$	2 milliards \$	5 milliards \$



Priorité 2 – Gérer et obtenir des investissements visant à améliorer l'état de l'infrastructure durable

Infrastructure Canada vise à fournir des avantages maximums aux Canadiennes et aux Canadiens en investissant dans l'infrastructure publique de façon coordonnée avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux et les Premières nations. Infrastructure Canada gère quatre programmes de financement, chacun étant adapté à des exigences et des besoins distincts et offrant des investissements dans les besoins prioritaires du Canada en matière d'infrastructure (*vous trouverez de plus amples détails à la section II, page 22*). Dans le Budget de 2005, le gouvernement s'est engagé à prolonger les programmes d'infrastructure et a affirmé que ces fonds s'ajoutaient aux engagements relatifs à la taxe sur l'essence.

Deux familles de fonds ont été créées – les programmes d'infrastructure stratégique et les programmes communautaires. Les programmes stratégiques financent des projets de grande envergure dans des domaines liés à l'infrastructure publique et les programmes communautaires financent des projets de moindre envergure ayant une incidence plus locale sur les collectivités. Tous les projets financés par nos programmes d'infrastructure exigent la collaboration avec un ou plusieurs partenaires des gouvernements provinciaux, territoriaux ou locaux, des Premières nations ou du secteur privé. Chaque programme appuie également les objectifs du gouvernement du Canada comme le développement économique, le développement régional et rural durable, la sécurité publique, le Nouveau pacte pour les villes et les collectivités et les changements climatiques.

Fonds stratégiques

Les fonds pour l'infrastructure stratégique sont fournis en collaboration avec beaucoup de partenaires fédéraux. En qualité d'agent de coordination et de financement, Infrastructure Canada est responsable de l'examen, de la sélection et de l'approbation des projets, de la négociation de l'entente de contribution ainsi que de la surveillance et de la supervision constantes. La gestion des ententes de contribution est effectuée en partenariat avec d'autres organismes ou ministères fédéraux selon les modalités d'un protocole d'entente. Au cours de l'exercice financier à venir, on s'attend à signer des PE avec six partenaires d'exécution fédéraux (Développement économique de l'Ouest Canada, Industrie Canada, Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et Agence de promotion économique du Canada atlantique, Affaires indiennes et du Nord Canada de même que la Société canadienne d'hypothèque et de logement). Un PE est déjà en vigueur avec Transports Canada.



Depuis que le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique (FCIS) et le Fonds sur l'infrastructure frontalière (FIF) ont été mis sur pied en 2002, des projets ont été annoncés dans toutes les provinces et tous les territoires et l'annonce des projets pour les fonds non engagés restants se poursuivra au cours des années à venir. Après l'annonce du projet, on négocie des ententes de contribution pour ces gros projets complexes et on demande l'approbation du Conseil du Trésor. Ces travaux se poursuivront à mesure que nous progressons dans la réalisation de cette priorité.

Fonds communautaires

Comme les fonds stratégiques, les fonds communautaires sont fournis en partenariat avec cinq ministères fédéraux (Développement économique de l'Ouest Canada, Industrie Canada, Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et Agence de promotion économique du Canada atlantique, de même qu'Affaires indiennes et du Nord Canada). Des ententes bilatérales sont conclues avec chaque province et territoire et les projets admissibles voient leurs coûts partagés en trois avec le gouvernement provincial ou territorial et le gouvernement municipal. Les communautés des Premières nations signent des ententes de contribution avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord. Infrastructure Canada joue le rôle de concepteur et de coordonnateur de ces programmes de financement. Ces programmes aident les collectivités plus petites à combler leurs besoins locaux en matière d'infrastructure.

Le Programme Infrastructures Canada (PIC), qui touche à sa fin, a engagé la quasi-totalité de ses fonds dans plus de 3 000 projets de partout au Canada. Une évaluation à mi-mandat du PIC est prévue pour cet exercice financier et on évalue la possibilité de prolonger le programme PIC au-delà de 2006-2007 afin de permettre aux provinces et territoires qui n'ont pas encore alloué la totalité de leurs fonds de le faire et de donner du temps supplémentaire pour mener à terme les projets inachevés.

Le nouveau Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) succède au PIC et tire profit des leçons apprises dans le cadre de ce programme. On s'attend à terminer la négociation et la signature de toutes les ententes fédérales-provinciales-territoriales du FIMR cette année. Au moment d'aller sous presse, six ententes ont été signées et certaines demandes de projet ont été approuvées. En outre, des travaux sont en cours sur l'élaboration des modalités du FIMR en ce qui concerne la composante des Premières nations.



Gestion de programme

Afin d'assurer le suivi du nombre énorme de demandes de projets et de transactions financières et autres qu'exige la gestion des programmes communautaires, on a mis au point un système de base de données sur Internet. Ce système permet aux collectivités locales d'entrer leurs propositions et de suivre toutes les étapes d'évaluation, d'approbation et d'exécution. Le système d'application est une version raffinée de l'application primée Système partagé de gestion de l'information pour les infrastructures (SPGII), créée pour gérer le programme PIC.

Le SPGII est amélioré de façon à répondre aux exigences de surveillance du rendement de tous les programmes de financement du Ministère, à appuyer la base de connaissances sur l'infrastructure fédérale et à créer de meilleurs outils de gestion des opérations et de prise de décisions en matière d'investissement.

D'ici le 31 mars 2006, il gèrera l'inscription et l'évaluation des demandes et l'approbation des projets pour les 14 partenaires (10 provinces, trois territoires et Affaires indiennes et du Nord Canada) participant au FIMR et il suivra la progression des projets annoncés pour le FCIS et le FIF.

Toutes les ententes de contribution négociées décrivent comment les objectifs communs seront réalisés et encouragent les efforts partagés de réduction des coûts généraux. Les travaux se poursuivent afin de garantir une étroite coordination entre les hauts fonctionnaires représentant les partenaires d'exécution fédéraux qui supervisent la gestion des projets partout au Canada pour Infrastructure Canada et qui formulent des conseils sur les meilleures méthodes pour concrétiser les buts fédéraux en travaillant à l'amélioration ou à la création de nouvelles infrastructures pour les Canadiennes et les Canadiens.

Priorité 3 – Acquérir, connecter et échanger des connaissances

La recherche et d'autres types de connaissances sont des composants de base essentiels à la formulation de bonnes politiques et décisions publiques. Alors qu'Infrastructure Canada s'affaire à la fois à la concrétisation du Nouveau pacte pour les villes et les collectivités (priorité 1) et à la gestion et l'obtention d'investissements en infrastructures durables (priorité 2), il devient plus important que jamais d'acquérir, de connecter et d'échanger des connaissances sur les collectivités et l'infrastructure.





Appuyer l'élaboration de politiques publiques et la prise de décisions.

Acquérir, connecter et échanger des connaissances constitue donc la troisième priorité du Ministère en 2005-2006. Cette priorité exige la détermination des domaines de recherche prioritaires, l'exécution de diverses activités de recherche visant à appuyer la formulation de politiques, la collaboration avec les personnes qui créent et utilisent les connaissances sur l'infrastructure et les collectivités afin de trouver des façons plus efficaces de les échanger et de les transférer et de garantir qu'elles sont disponibles pour appuyer la formulation de politiques et la prise de décisions

de même que la communication avec les Canadiennes et les Canadiens au sujet du rôle fondamental que joue l'infrastructure dans leur vie et leur collectivité.

Infrastructure Canada a adopté une *Stratégie de recherche* pour orienter ses activités de recherche. La Stratégie repose sur l'idée que les politiques et les décisions axées sur des preuves concernant l'infrastructure et les collectivités exigent une base de connaissances plus complète, plus rigoureuse et plus intégrée. Elle se concentre sur trois objectifs :

- acquérir de nouvelles connaissances pour combler les lacunes dans la compréhension des questions touchant l'infrastructure publique dans les collectivités canadiennes;
- favoriser l'élaboration d'une communauté pluridisciplinaire de chercheurs et d'autres experts plus solide et mieux connectés afin de répondre aux besoins en matière de connaissances des décideurs et décisionnaires qui traitent des questions relatives à l'infrastructure et aux collectivités;
- diffuser et transférer des connaissances sur ces sujets parmi les décideurs et décisionnaires, les experts, les spécialistes, les chercheurs, les collectivités, les organismes non gouvernementaux, l'industrie et le grand public.

Les activités de recherche d'Infrastructure Canada se concentrent actuellement sur six domaines prioritaires. Le Ministère travaille en étroite collaboration avec des partenaires de recherche dans tout le gouvernement fédéral et dans d'autres ordres de gouvernement, des chercheurs universitaires, des laboratoires de pensée, des associations professionnelles et d'autres experts pour concrétiser ses objectifs en matière de génération de connaissances, de développement de la conscience communautaire et de transfert des connaissances.



En plus de ces activités de recherche, Infrastructure Canada participe à de nombreuses autres activités conçues pour acquérir, connecter et échanger des connaissances. Le Système partagé de gestion de l'information pour les infrastructures (SPGII) du Ministère est un outil en ligne de gestion de l'information qui offre la technologie de base permettant la gestion électronique du développement à long terme de l'infrastructure du Canada. Comme on l'a indiqué dans la priorité 2, le système permet aux provinces, aux territoires et aux municipalités de demander le financement d'un projet en ligne, de surveiller l'état du projet et de consulter les renseignements relatifs aux prestations et aux paiements pendant toute la durée du projet. Il permet également aux Canadiennes et aux Canadiens d'accéder via le site Web du Ministère aux projets dont le financement par Infrastructure Canada a été annoncé.

Infrastructure Canada a ajouté une nouvelle composante au Fonds sur l'infrastructure municipale rurale du Ministère (voir également la priorité 2) pour aider à l'acquisition de connaissances sur la gestion intégrée des biens et à encourager son utilisation dans les petites collectivités canadiennes. Cela se traduira par des municipalités mieux équipées pour acquérir et entretenir une base de données sur les infrastructures, pour lier ces renseignements à leurs activités et leurs décisions de planification et pour échanger les résultats avec les parties intéressées municipales et le public.

Dans le même ordre d'idées, le Guide national pour des infrastructures municipales durables est une ressource d'information canadienne unique dont la création découle de la collaboration entre Infrastructure Canada, la Fédération canadienne des municipalités et le Conseil national de recherches du Canada. L'InfraGuide est un recueil en ligne de pratiques exemplaires techniques de prise de décisions, de planification des investissements et de construction, d'entretien et de réparation de systèmes d'infrastructure municipale. Il facilite la prise de décisions plus éclairées en matière de pratiques opérationnelles et d'investissements stratégiques concernant des projets d'infrastructure pour tous les ordres de gouvernement (www.infraguide.ca).

Infrastructure Canada poursuit également ses efforts de sensibilisation des Canadiennes et des Canadiens aux questions relatives à l'infrastructure et aux collectivités et de communication avec les Canadiennes et les Canadiens au sujet du rôle d'Infrastructure Canada et des nombreuses façons dont l'infrastructure contribue au bien-être économique, social, culturel et environnemental des collectivités de tout le pays.



Dans le domaine de l'acquisition, de la connexion et de l'échange de connaissances, la pleine mise en œuvre du nouveau programme de financement pour la recherche, les connaissances et la sensibilisation est l'une des principales activités d'Infrastructure Canada en 2005-2006. La conception de ce programme de 25 millions de dollars sur cinq ans, approuvé par le Conseil du Trésor en 2004-2005, reconnaît le lien fondamental entre la recherche, la communication et la sensibilisation et les connaissances. Il s'agit d'un outil important pour Infrastructure Canada puisqu'il concrétisera sa priorité en matière d'acquisition, de connexion et d'échange de connaissances au cours de l'année à venir.



Section II – Analyse des activités du programme par résultat stratégique

Analyse détaillée des activités du programme

Infrastructure Canada a les secteurs d'activité de programme suivants :

Villes et collectivités

Cette activité du programme constitue le centre de liaison pour les travaux relatifs au programme gouvernemental pour les villes et les collectivités en informant le ministre des questions urbaines d'importance nationale et en offrant un soutien au Comité consultatif externe sur les villes et les collectivités.

Programmation de l'infrastructure

Cette activité du programme consiste à fournir des conseils stratégiques, des services de recherche et d'analyse sur les opérations des programmes ainsi que des systèmes de communication et d'information afin d'appuyer les investissements dans l'infrastructure et dans les projets de recherche connexes de partout au Canada par la gestion et l'administration des programmes de financement de base.

Gestion du portefeuille des sociétés d'État

Cette activité du programme constitue le centre de liaison pour offrir un soutien au ministre dans ses responsabilités relatives à quatre sociétés d'État précises dans le portefeuille de l'Infrastructure.

Administration du Ministère

Cette activité du programme englobe le Cabinet du ministre d'État, le Bureau du sous-ministre, les Services ministériels, la GI/TI et les Services juridiques.

Le tableau suivant montre le résultat stratégique du Ministère et les quatre activités du programme liées aux priorités détaillées dans le présent RPP. Des détails sur ces programmes sont fournis dans la partie suivante de cette section alors que les renseignements sur l'administration du Ministère sont indiqués à la section IV – Autres sujets dignes de mention.



Résultat stratégique	
Répondre aux besoins prioritaires des Canadiennes et des Canadiens concernant une infrastructure qui contribue à la qualité de vie, au bien-être environnemental, à la croissance économique, au développement rural et urbain durable, à l'innovation et au commerce international.	
Activités du programme	Priorités appuyées
Villes et collectivités	1 Promouvoir le Nouveau pacte pour les villes et les collectivités
Programmation de l'infrastructure	2 Gérer et obtenir des investissements visant à améliorer l'état de l'infrastructure durable 3 Acquérir, connecter et échanger des connaissances
Gestion du portefeuille des sociétés d'État	Voir la section IV
Administration du Ministère	Voir la section IV

Villes et collectivités

Description

Cette activité du programme contribue à la réalisation du mandat du portefeuille de l'Infrastructure et des Collectivités en fournissant un leadership et en assurant la coordination de l'élaboration d'un Nouveau pacte pour les villes et les collectivités. Le Secrétariat des villes d'Infrastructure Canada travaille à améliorer l'intégration des politiques en ce qui concerne les questions socio-économiques, environnementales et culturelles et les questions liées à l'infrastructure touchant les villes et les collectivités. Il négociera également les ententes bilatérales avec les provinces et les territoires au sujet du transfert de la taxe sur l'essence.

Centre de liaison du programme gouvernemental des villes et des collectivités, le Secrétariat des villes offre des services et des conseils au ministre d'État de l'Infrastructure et des Collectivités et au premier ministre sur les questions d'importance nationale touchant les villes et les collectivités et offre un soutien au Comité consultatif externe sur les villes et les collectivités (reportez-vous à l'encadré en page 22).

Les municipalités profiteront de 5 milliards de dollars provenant de la taxe sur l'essence sur une période de cinq ans débutant en 2005. L'allocation est répartie en fonction de la population, sauf pour le Nunavut, les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon et l'Île-du-prince-Édouard, qui bénéficient d'allocations ciblées. Cette répartition reconnaît que les juridictions moins peuplées ont besoin de fonds suffisants pour effectuer des investissements importants dans l'infrastructure et que l'infrastructure coûte plus cher dans le Nord et les régions éloignées.



L'allocation revenant aux communautés des Premières nations sera répartie en consultation avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada et les intervenants des Premières nations. En outre, des ententes bilatérales avec les territoires comprendront des dispositions relatives aux Premières nations dans le Nord.

Les fonds de la taxe sur l'essence seront consacrés aux travaux d'infrastructure municipale durables du point de vue environnemental, par exemple le transport en commun, les réseaux d'aqueducs et d'égouts, les systèmes énergétiques communautaires, la gestion des déchets solides, la réhabilitation des routes et des ponts et le renforcement de la capacité. Ces investissements aideront les villes et les collectivités du Canada à améliorer la qualité de l'environnement par la réduction des émissions de gaz à effet de serre et par un air et une eau plus propres.

Allocation des fonds de la taxe sur l'essence sur 5 ans (2005 à 2010)

Provinces, territoires et Premières nations	Total sur cinq ans (en millions \$)	Financement annuel la cinquième année
Terre-Neuve et Labrador	82,3	32,9
Île-du-prince-Édouard	37,5	15,0
Nouvelle-Écosse	145,2	58,1
Nouveau-Brunswick	116,1	46,4
Québec	1 151,0	460,4
Ontario	1 865,5	746,2
Manitoba	167,3	66,9
Saskatchewan	147,7	59,1
Alberta	476,9	190,8
Colombie-Britannique	635,6	254,2
Yukon	37,5	15,0
Territoires du Nord-Ouest	37,5	15,0
Nunavut	37,5	15,0
Premières nations	62,5	25,0
TOTAL	5 000,0	2 000,0

L'allocation à l'intérieur de chaque juridiction sera déterminée au moyen de négociations bilatérales avec les provinces et les territoires. Consultez le tableau d'allocation de la taxe sur l'essence à la page 12.



Comité consultatif externe sur les villes et les collectivités

Le CCEVC est un comité indépendant composé de 14 membres provenant de tout le pays. Son mandat est le suivant :

- élaborer une vision à long terme du rôle que les villes doivent jouer dans le maintien de la prospérité du Canada;
- conseiller le premier ministre et le ministre d'État (Infrastructure et Collectivités) sur les propositions de politiques généralement liées au programme gouvernemental des villes et des collectivités;
- valider les questions liées au Nouveau pacte;
- améliorer la compréhension qu'ont le premier ministre et le ministre d'État des questions touchant les villes et les collectivités en donnant une perspective régionale;
- entreprendre des activités de sensibilisation pour appuyer le premier ministre et le ministre d'État.

Résultats escomptés

Le Nouveau pacte pour les villes et les collectivités engendrera une vision à long terme et un plan d'action concret comportant des résultats mesurables en matière de durabilité économique, sociale, culturelle et environnementale ainsi que les responsabilités afférentes pour tous les ordres de gouvernement.

D'autres résultats contribuant à la durabilité des collectivités seront cernés en partenariat avec les provinces et les territoires et en consultation avec les municipalités.

Mesures du rendement

Les ententes bilatérales avec les provinces et les territoires sur le transfert de la taxe sur l'essence comprendront un jeu d'indicateurs de base liés aux extrants et aux résultats de même que des dispositions de reddition de comptes sur les résultats aux Canadiennes et aux Canadiens et aux résidents de la compétence concernée. Les détails seront confirmés lors des négociations.

Programmation de l'infrastructure

Cette activité du programme comprend les quatre programmes de financement de l'infrastructure de base de même que les opérations du programme et les activités de recherche, de politiques et de communication qui les appuient.

Voici des détails sur les deux principaux éléments de l'activité de programmation de l'infrastructure.



Fonds d'infrastructure

Description

Deux familles de fonds ont été créées et continueront de recevoir du financement tel qu'indiqué dans le Budget de 2005. La première famille touche les projets stratégiques d'importance nationale, interprovinciale ou régionale. Les deux fonds de cette famille sont le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique (FCIS) de 4 milliards de dollars et le Fonds sur l'infrastructure frontalière de 600 millions de dollars. Étant donné que ces projets seront mis en œuvre sur une période relativement longue, les modalités du programme approuvées par le Conseil du Trésor sont en vigueur jusqu'en 2013.

La seconde famille de fonds touche les entreprises communautaires, pour la plupart de faible envergure et ayant une incidence locale. Les deux fonds de cette famille sont souvent désignés comme « communautaires » et sont les suivants : le Programme infrastructures Canada (PIC) de 2,05 millions de dollars et le nouveau Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) de 1 milliard de dollars. Le financement du PIC est en majeure partie engagé et expire à la fin de 2006-2007. Les modalités du programme du FIMR, approuvées par le Conseil du Trésor, sont en vigueur jusqu'à la fin de 2011.

Fonds d'infrastructure stratégique

Les deux programmes de financement d'infrastructure stratégique du Ministère sont le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique (FCIS) et le Fonds sur l'infrastructure frontalière (FIF).

Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique

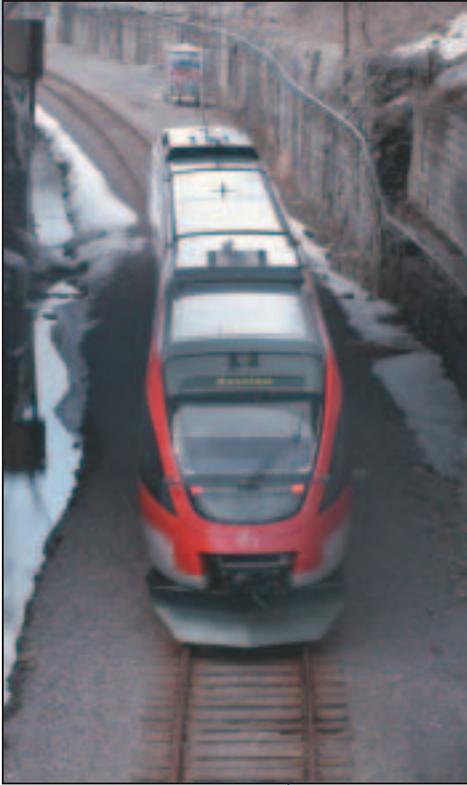
Le FCIS est un fonds de 4 milliards de dollars consacré aux projets ayant une grande importance fédérale et régionale dans des secteurs essentiels à la durabilité de la croissance économique et à l'amélioration de la qualité de vie des Canadiennes et des Canadiens. Le financement fédéral maximum est fixé à 50 p. 100 des coûts admissibles totaux du projet, sauf pour les projets d'infrastructure à large bande et les projets d'infrastructure dans le Nord, dont le financement peut aller jusqu'à 75 p. 100. Le FCIS fonctionne en vertu de la *Loi sur le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique* (veuillez vous reporter au <http://laws.justice.gc.ca/fr/c-10.3/24002.html>). On prévoit que le fonds de 4 milliards de dollars assurera un appui fédéral à environ 40 projets.

Influence stratégique

Afin de produire le meilleur avantage possible pour les Canadiennes et les Canadiens grâce aux projets du FCIS, le Ministère a adopté une approche d'influence stratégique nouvelle à la fois pour Infrastructure Canada et le gouvernement fédéral. Voici des exemples de cette approche :

- les projets de transport en commun devront explorer des options de stratégies de gestion de la demande de transport comme condition au financement fédéral;
- les projets touchant l'eau devront aborder les questions des compteurs et du prix;
- tout nouvel immeuble construit devra dépasser de 25 p. 100 les exigences en matière d'efficacité énergétique du Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments.





Transport en commun pour un air pur et des collectivités saines.

Le Budget de 2003 s'est engagé à allouer 10 p. 100 du financement total du FCIS à des projets désignés comme des projets prioritaires fédéraux. Ces projets comprennent les suivants : le projet d'expansion du canal de dérivation de la rivière Rouge au Manitoba; les améliorations de l'infrastructure du transport dans le cadre de l'initiative « Corridors canadiens » dans les Territoires du Nord-Ouest; le projet national de satellite, qui vise à fournir l'accès à large bande aux collectivités nordiques et éloignées; ainsi que le doublement de la route transcanadienne dans le parc national Banff en Alberta. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces projets et sur d'autres projets annoncés, veuillez visiter le site Web suivant : http://www.infrastructure.gc.ca/csif/projects/index_f.shtml?menu54.

Après avoir vérifié qu'une proposition au titre du FCIS répond aux exigences de sélection des projets, une grille d'analyse est appliquée pour déterminer les avantages supplémentaires qu'elle peut entraîner. Par exemple, des critères de classement relatifs aux changements climatiques encouragent les projets :

- à optimiser les efforts d'atténuation des gaz à effet de serre (GES) par l'efficacité énergétique;
- à minimiser les émissions de GES dans la construction et l'exploitation du projet;
- à employer des technologies et des pratiques innovatrices pour minimiser les émissions de GES.

Assurer un développement durable est un impératif pour tous les projets d'infrastructure. Des évaluations environnementales sont effectuées à titre de composante intégrante de chaque projet du FCIS avant d'engager le financement du Canada.

Le modèle de prestation du FCIS est axé sur un partenariat entre Infrastructure Canada et les ministères qui ont un mandat direct dans un domaine donné (p. ex. Transports Canada pour les projets de transport ou Industrie Canada pour les télécommunications de pointe) ou les agences qui ont un mandat de développement régional (p.ex. Diversification économique de l'Ouest Canada). Des protocoles d'entente sont négociés pour clarifier les responsabilités. Le niveau de délégation des responsabilités varie selon le partenariat, les complexités sociales ou techniques et d'autres facteurs.



Fonds sur l'infrastructure frontalière

Le Fonds sur l'infrastructure frontalière (FIF) est un fonds de 600 millions de dollars affecté aux six plus importants points de passage terrestres de la frontière canado-américaine et à certains autres points de passage et sert à financer des investissements dans l'infrastructure matérielle, dans l'infrastructure de transport intelligent et dans l'amélioration de la capacité d'analyse. Sa création découle de la reconnaissance que les points de passage frontaliers du Canada et les routes qui y mènent sont d'une importance cruciale pour la croissance économique et la prospérité du pays. Puisque les projets du FIF seront mis en œuvre sur une période relativement longue, les modalités du programme approuvées par le Conseil du Trésor sont en vigueur jusqu'en 2013.

Le FIF financera des projets d'infrastructure clés dont fait état le Plan d'action pour une frontière intelligente signé par le Canada et les États-Unis en décembre 2001. Pour tout complément d'information au sujet de la Déclaration pour la création d'une frontière intelligente, prière de consulter le site suivant : <http://www.dfait-maeci.gc.ca/anti-terrorism/declaration-fr.asp>.

Les projets du FIF sont choisis en fonction de leur conformité aux critères fixés. Ces critères comprennent par exemple :

- réduit les embouteillages;
- améliore la capacité ou la sûreté et la sécurité;
- mise sur une participation financière d'autres partenaires des secteurs public et privé.

Le modèle de prestation est semblable à celui du FCIS, Transports Canada étant le seul autre partenaire fédéral, mis à part une partie des fonds du FIF qui ont été transférés à l'Agence des services frontaliers du Canada pour l'élaboration de logiciels de modélisation des frontières.



Réduire les embouteillages aux frontières et améliorer la sécurité.



Programmes d'infrastructure communautaire

Il y a actuellement deux programmes de financement de l'infrastructure communautaire au Ministère.

Programme Infrastructures Canada (PIC)

Le Programme Infrastructures Canada (PIC) de 2,05 milliards de dollars a été créé en 2000 pour améliorer les infrastructures dans les collectivités urbaines et rurales du Canada et pour améliorer la qualité de vie des Canadiens au moyen d'investissements visant à protéger l'environnement et à favoriser le développement communautaire et économique à long terme. À ce jour, presque tous les fonds du PIC ont été engagés et plus de 3 000 projets financés par le PIC ont été annoncés.

Le financement du PIC a été transféré aux cinq partenaires fédéraux responsables de l'exécution du programme. Comptent parmi ces partenaires Développement économique de l'Ouest Canada (pour les projets dans les provinces de l'Ouest), Industrie Canada (pour les projets en Ontario), l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec (pour les projets au Québec) et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (pour les projets dans les provinces de l'Atlantique) et Affaires indiennes et du Nord Canada (pour les Premières nations et le Nord). Des rapports détaillés sur les dépenses sont inclus dans les Rapports sur les plans et priorités et les Rapports ministériels sur le rendement de ces organismes.



Établir des partenariats pour un meilleur traitement des eaux usées à Dieppe (N.-B.).

Conformément à l'objectif fédéral en matière de développement durable, les infrastructures municipales vertes constituent la priorité du Programme. Au moins 50 p. 100 des dépenses fédérales seront consacrées à des projets verts. Voici des exemples de projets admissibles :

- réseaux d'aqueduc et d'égouts;
- gestion de l'eau;
- gestion des déchets solides et recyclage;
- dépenses en immobilisations pour des améliorations éconergétiques d'immeubles et d'installations appartenant aux gouvernements locaux.

Les autres priorités comprennent :

- les infrastructures de transport local (p. ex. les systèmes de transport urbain et les réseaux de métro);
- les installations culturelles et récréatives (p. ex. les galeries d'art et les musées locaux, les installations récréatives, multiculturelles et sportives et les bibliothèques);
- les infrastructures touristiques (p. ex. les centres de congrès et les centres de commerce);



- les infrastructures de télécommunications rurales et éloignées (p. ex. la liaison par fibres optiques ou par câbles en cuivre; liaisons radio et liaison par satellite dans les régions rurales);
- l'accès Internet haute vitesse (pour les institutions publiques locales comme les écoles, les musées, les bibliothèques, les centres communautaires et les immeubles municipaux);
- les logements à prix abordable (construction d'immeubles locatifs et infrastructures connexes).

Ce programme doit prendre fin en mars 2007. Toutefois, le Ministère envisage des options de prolongation de ce programme pour aider les provinces et les territoires qui n'ont pas encore complètement engagé leur allocation.

Fonds sur l'infrastructure municipale rurale

Le nouveau Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) reflète le discours du Trône de février 2004, qui soulignait l'importance du développement urbain et rural. Il a obtenu 1 milliard de dollars du Budget de 2003 pour la réalisation de projets d'infrastructure municipale de plus petite envergure ayant pour buts l'amélioration de la qualité de vie et l'élargissement des avenues de développement économique dans les plus petites collectivités, y compris une composante abordant les besoins en matière d'infrastructure des communautés des Premières nations. Dans le Budget de 2004, le gouvernement du Canada a accéléré le financement affecté au FIMR qui sera effectué sur cinq ans au lieu de la période originale de dix ans, ce qui double en fait le montant du financement disponible pour les municipalités canadiennes dans le cadre de ce programme. Suivant l'approbation par le Conseil du Trésor des modalités du programme, qui offre des fonds pour les contributions aux projets et aux coûts administratifs, des ententes ont été signées avec six provinces et territoires. On s'attend à ce que les juridictions restantes signent des ententes au cours du présent exercice financier. Le nouveau Fonds fera l'objet d'un financement multipartite où la part du gouvernement du Canada représentera en moyenne le tiers des coûts admissibles des projets.

Le FIMR se concentrera sur les projets favorisant le développement durable et l'amélioration de la qualité de vie, au moins 60 p. 100 des dépenses étant consacrées à des projets verts.

La composante de gestion des biens et de renforcement de la capacité municipale décrite à la priorité 3 (voir la page 15) est une autre nouveauté du FIMR.

Le fonds de 1 milliard de dollars assurera un équilibre dans la réponse aux besoins des régions urbaines et rurales du Canada en matière d'infrastructures locales pour faire en sorte que tous les Canadiens, qu'ils habitent de grandes ou petites villes ou des régions éloignées, puissent bénéficier des investissements dans les infrastructures.



Résultats escomptés et surveillance du rendement

Par la programmation de l'infrastructure, Infrastructure Canada s'efforce de contribuer aux résultats horizontaux et stratégiques plus élargis du gouvernement du Canada. Les figures 1 et 2 décrivent comment le FCIS et le FIF réalisent ces objectifs.

Figure 1 : Liens du FCIS avec le rendement du Canada

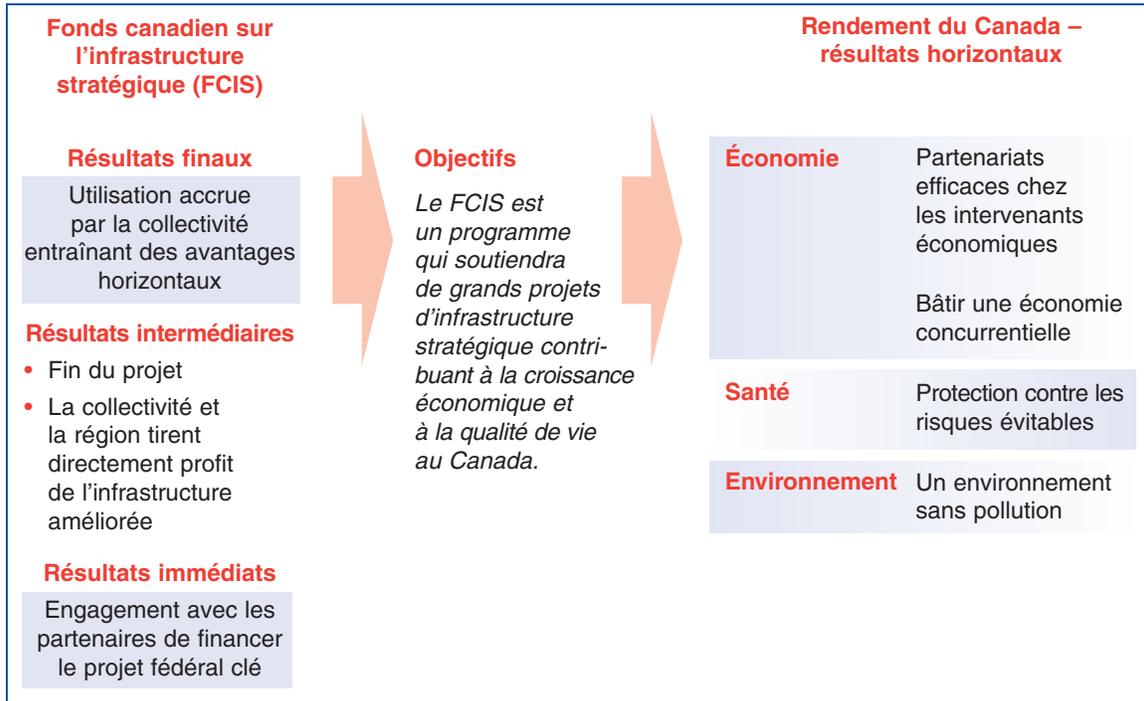
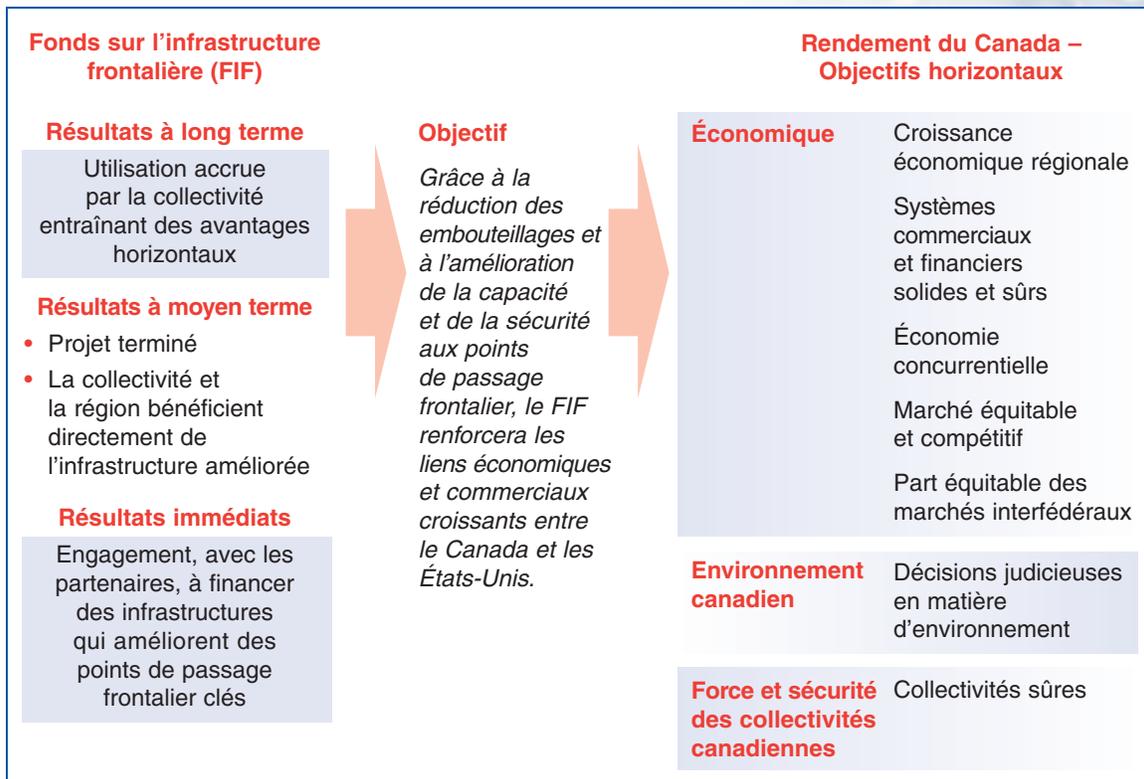


Figure 2 : Liens du FIF avec le rendement du Canada



Un cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) et un cadre de vérification axé sur les risques (CVAR) ont été élaborés pour tous les nouveaux programmes de financement de l'infrastructure (FCIS, FIF, FIMR). Ces documents définissent les résultats escomptés de chaque programme et proposent une série d'indicateurs de rendement (la figure 1 en donne des exemples). Ils comprennent également les critères de sélection du gouvernement pour les propositions d'optimisation des projets. On utilisera de façon continue des mesures du rendement pour apporter les ajustements nécessaires aux programmes et les stratégies de mesure du rendement seront révisées chaque année. En outre, des évaluations intérimaires et finales seront prévues pour les programmes du FCIS, du FIF et du FIMR afin d'évaluer leur pertinence, leur niveau de réussite et leur rentabilité.

Le PIC, une programme plus ancien qui touche à sa fin, fonctionne en vertu d'un cadre de gestion et de responsabilité fédéral qui énonce les rôles et les responsabilités. Des cadres de vérification et d'évaluation du programme déterminent les éléments nécessaires pour assurer une diligence raisonnable, surveiller les résultats et garantir que les fonds fédéraux ont été dépensés de façon convenable. Infrastructure Canada exécutera une évaluation fédérale du Programme Infrastructures Canada en 2005-2006, qui fournira au FIMR des leçons apprises dont il devra tenir compte.



Tableau I : Résultats escomptés et indicateurs de rendement pour les programmes d'infrastructure

Résultats escomptés	Exemples d'indicateurs de rendement
<p>FCIS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déplacements plus rapides et sécuritaires des personnes et des marchandises sur les principaux itinéraires de transport terrestre du Canada • Moins de production de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques • Développement urbain plus efficace • Activité économique accrue, y compris le tourisme 	<p>Indicateurs de rendement précoces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'annonces de projets • Nombre d'ententes de contribution signées • Nombre de PE conclus avec d'autres ministères fédéraux et partenaires d'exécution • Nombre de présentations au Conseil du Trésor
<p>FIF</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installations plus efficaces ayant une plus grande capacité aux principaux points de passage frontalier, aidant les camions à franchir plus rapidement les points de passage frontaliers canado-américains • Relations canado-américaines améliorées et meilleur déplacement des marchandises contribuant à une production et un commerce accrus • Passages frontaliers améliorés contribuant à la sécurité nationale et une plus grande sûreté pour toutes les Canadiennes et tous les Canadiens 	<p>Indicateurs de rendement intermédiaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui coopératif d'autres ministères et des principaux partenaires • Obtention de ressources de la part des partenaires • Approbation de projets • Achèvement des projets en temps opportun • Respect de la portée du projet • Gestion de programme et de projet, gestion des risques, surveillance et reddition de comptes efficaces • Communications, sensibilisation et compréhension efficaces • Conformité des signataires de l'entente aux résultats et aux avantages du programme et projets
<p>PIC</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité de l'environnement (gestion de l'eau et des eaux usées, gestion des déchets solides et utilisation énergétique plus efficace) • Soutien de la croissance économique à long terme (accroître les possibilités économiques dans les collectivités, l'accès à la nouvelle économie grâce à des possibilités de télécommunication et de tourisme améliorées) • Amélioration de l'infrastructure communautaire (augmenter la sécurité communautaire et améliorer l'accès aux installations récréatives locales, appuyer la culture et le patrimoine canadiens et le développement des communautés linguistiques anglaises et françaises minoritaires) • Innovation accrue, utilisation de nouvelles approches et de pratiques exemplaires et utilisation plus efficace de l'infrastructure existante 	<p>Indicateurs de rendement ultimes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transport sûr et fiable • Développement économique durable • Utilisation et qualité durables de l'eau et traitement efficace des eaux usées • Frontières sûres et efficaces • Meilleure innovation et prestation des services publics grâce à la connectivité • Systèmes énergétiques efficaces et durables
<p>FIMR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Meilleure gestion d'un stock accru et amélioré d'infrastructures publiques essentielles dans des domaines comme l'eau, les eaux usées, la culture et les loisirs, qui font de nos collectivités des endroits plus vivants et productifs où vivre, travailler et élever une famille • Meilleure qualité de vie et meilleures possibilités économiques pour les plus petites collectivités et les Premières nations 	



La surveillance du programme est appuyée par le Système partagé de gestion de l'information pour les infrastructures (SPGII) du Ministère. Le SPGII est un outil en ligne de gestion de l'information qui offre la technologie de base permettant la gestion électronique des programmes d'infrastructure. Il a été mis au point à l'origine pour faciliter la gestion des projets dont les coûts étaient partagés entre les trois ordres de gouvernement en vertu du Programme Infrastructures Canada. Le système aide maintenant la direction et les intervenants des programmes de financement en fournissant des renseignements sur l'état, en assurant la surveillance du rendement, en indiquant les coûts et les avantages, en suivant l'avancement du calendrier et en traitant les réclamations.

Recherche, connaissances et sensibilisation

Description

Les activités de recherche, de connaissances et de sensibilisation d'Infrastructure Canada constituent une composante essentielle du rôle d'agent de coordination que joue le Ministère sur les questions liées à l'infrastructure et aux collectivités. Tel qu'indiqué dans la section des priorités, le Ministère est résolu à élaborer une base de connaissances plus rigoureuse, plus complète et plus intégrée pouvant appuyer la formulation de politiques stratégiques et de décisions axées sur des preuves concernant les infrastructures et les collectivités à Infrastructure Canada, au gouvernement fédéral et dans d'autres secteurs.

La pierre angulaire des activités de recherche du Ministère est la *Stratégie de recherche d'Infrastructure Canada*, qui se concentre sur les objectifs de génération de connaissances, de développement de la conscience communautaire et de diffusion et de transfert des connaissances :

- **Génération de connaissances** – Acquérir de nouvelles connaissances pour combler directement les lacunes prioritaires dans la compréhension des questions qui touchent les infrastructures publiques dans les collectivités canadiennes et qui sont essentielles à l'élaboration des politiques.
- **Développement de la conscience communautaire** – Favoriser le développement d'une communauté pluridisciplinaire plus solide et mieux connectée de chercheurs et d'autres experts résolu à répondre aux besoins des décideurs et décisionnaires.
- **Diffusion et transfert des connaissances** – Trouver de nouvelles façons efficaces de diffuser et de communiquer les connaissances sur les infrastructures et les collectivités auprès des décisionnaires, des décideurs, des chercheurs, des spécialistes, des organismes non gouvernementaux, des associations professionnelles et du grand public.



Le Ministère appuie cette stratégie par :

- des recherches internes dans les six domaines de recherche prioritaires actuels d'Infrastructure Canada (voir l'encadré en page 33);
- un Comité consultatif sur la recherche interne comptant des représentants de tout le Ministère;
- un partenariat de recherche officialisé avec Statistique Canada;
- la collaboration à des projets précis avec des instituts de recherche, des chercheurs universitaires et des organismes internationaux comme l'OCDE dans les six domaines de recherche prioritaires;
- la publication de ses notes de recherche, de ses précis de recherche et de ses études de recherche de même que du Registre de recherche sur l'infrastructure au gouvernement fédéral;
- la Passerelle de recherche, le portail Web du Ministère vers les recherches sur l'infrastructure et les collectivités et les chercheurs qui les mènent (www.infrastructure.gc.ca/research-recherche/index_f.shtml).

En outre, le Ministère préside et dirige le premier Réseau de recherche sur l'infrastructure au niveau des SMA du gouvernement fédéral de même que sa Table ronde de recherche horizontale sur l'infrastructure (TRRI). Cette dernière est une collaboration entre plus de 125 représentants de 24 organismes fédéraux intéressés aux recherches touchant l'infrastructure et les collectivités. Actuellement, les groupes de travail de la TRRI participent activement aux recherches dans les domaines de recherche prioritaires définis par Infrastructure Canada et approuvés par le Réseau des SMA.

Le nouveau programme de financement pour la recherche, les connaissances et la sensibilisation (RCS) d'Infrastructure Canada, disposant de 25 millions de dollars sur 5 ans, est un nouvel outil important pour améliorer la mise en œuvre de la *Stratégie de recherche* et pour réaliser des objectifs ministériels étroitement liés concernant les connaissances, la communication et la sensibilisation. Le RCS comporte trois composantes :

- les études de recherche jugées par les pairs;
- les études de faisabilité technique et financière;
- les activités de Développement des connaissances, de sensibilisation et de communication (DCSC).

La composante DCSC a été annoncée en décembre 2004.



Priorités de recherche d'Infrastructure Canada

- Collectivités, villes et infrastructure publique;
- L'état de l'infrastructure au Canada;
- Incidence économique, sociale, culturelle et environnementale de l'infrastructure publique;
- Mécanismes de financement de l'infrastructure publique;
- Infrastructure d'innovation, de technologie et de transformation;
- Gouvernance de l'infrastructure publique.

En 2005-2006, les activités de recherche, de connaissance et de sensibilisation d'Infrastructure Canada viseront principalement à :

- veiller à la pleine mise en œuvre du programme de financement RCS, conformément aux normes de pratiques exemplaires;
- améliorer le soutien à la recherche sur le Nouveau pacte pour les villes et les collectivités;
- continuer de renforcer le soutien à la recherche concernant la prise de décisions opérationnelles à Infrastructure Canada, par exemple grâce à la recherche-action.

Résultats escomptés

Les activités de recherche, de connaissance et de sensibilisation d'INFC contribuent aux priorités ministérielles en reliant les intervenants dans le but d'acquérir des connaissances en reconnaissant l'importance d'échanger ces connaissances pour assurer l'efficacité de la formulation des décisions et des politiques publiques et en obtenant l'appui du public pour une infrastructure et des collectivités durables.

Les activités de recherche et de sensibilisation sont conçues pour garantir que les décisions et les activités d'investissement du Canada dans l'infrastructure de même que le Nouveau pacte pour les villes et les collectivités sont étayées par des connaissances rigoureuses et intégrées sur les questions liées à l'infrastructure et aux collectivités. Cela contribue aux objectifs horizontaux d'Infrastructure Canada ainsi qu'à la promotion des priorités fédérales comme l'innovation, la croissance économique, la qualité de vie et de l'environnement et le développement durable – et cela appuie le programme général du gouvernement en matière de recherche.

En partenariat avec la Fédération canadienne des municipalités, le Ministère contribue au projet InfraGuide. Cette initiative fait la promotion de l'élaboration et de la diffusion des pratiques exemplaires en matière d'infrastructure municipale durable et peut se targuer de posséder un réseau pancanadien croissant d'experts qui relient les pratiques exemplaires aux besoins des municipalités et échangent ces connaissances avec la communauté municipale en général.



Stratégie de mesure du rendement

Le Comité de direction d'Infrastructure Canada reçoit des mises à jour régulières concernant les progrès généraux accomplis dans chacun des trois domaines de la *Stratégie de recherche d'Infrastructure Canada*. Les indicateurs surveillés sont qualitatifs et quantitatifs et comprennent le nombre de nouvelles publications de recherche du Ministère, l'adoption des résultats des recherches d'Infrastructure Canada et d'autres résultats de recherche dans les principaux documents de politiques et de décisions, le niveau d'utilisation de la Passerelle de recherche, la demande pour l'expertise d'Infrastructure Canada en recherche et son utilisation par des sources externes de même que la qualité perçue des échanges de connaissances internes et externes. Des résultats précis, comme la publication de nouveaux résultats de recherche et le lancement de nouveaux produits de diffusion des connaissances, sont aussi régulièrement affichés sur la Passerelle de recherche et sont de ce fait communiqués au Ministère, à ses partenaires de recherche et aux autres visiteurs du site. Ces initiatives se poursuivront en 2005-2006.

En outre, les plans d'Infrastructure Canada pour 2005-2006 comprennent l'exécution d'un examen plus officiel des résultats produits dans le cadre de sa *Stratégie de recherche*. Le CGRR mis au point pour le RCS sera l'un des points de départ de ces travaux puisqu'il offre des indicateurs applicables à tout l'éventail des activités de génération et de transfert des connaissances et de développement de la conscience communautaire exécutées dans le cadre de la *Stratégie de recherche*. Les partenaires de recherche variés du Ministère, les bénéficiaires du financement du RCS et les utilisateurs des recherches sur l'infrastructure et les collectivités participeront activement, conformément aux pratiques exemplaires d'évaluation des programmes de recherche.

La mesure et l'évaluation du rendement du RCS seront exécutées conformément au CGRR mis au point.

Le Ministère continuera de surveiller les activités de diffusion, de sensibilisation et de communication en surveillant les médias et en effectuant certaines recherches sur l'opinion publique en vue d'évaluer les connaissances et la compréhension en ce qui concerne les questions liées à l'infrastructure et aux collectivités des différents partenaires et différentes parties intéressées.

Gestion du portefeuille des sociétés d'État

Description

Les sociétés d'État sont des entités commerciales qui sont exploitées indépendamment du gouvernement mais qui ont des mandats et des objectifs précis en matière de politique publique. Elles appartiennent entièrement à l'État (« le seul actionnaire ») et, conformément à la



Loi sur la gestion des finances publiques et à leur loi habilitante, elles doivent rendre des comptes au Parlement par l'intermédiaire du ministre responsable.

Le portefeuille de l'Infrastructure et des Collectivités comprend quatre sociétés d'État – la **Société immobilière du Canada Limitée**, la **Société du Vieux-Port de Montréal**, **Parc Downsview Park Inc.** et la **Queens Quay West Land Corporation**. La Société immobilière du Canada (SIC) Limitée est exploitée à l'échelle nationale et a pour mandat d'assurer une disposition ordonnée des propriétés fédérales stratégiques excédentaires. Les activités des trois autres sociétés du portefeuille touchent trois sites à Toronto et Montréal pour lesquels le gouvernement fédéral a des objectifs stratégiques particuliers. Ensemble, les quatre sociétés d'État contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des Canadiennes et des Canadiens et à la durabilité des collectivités canadiennes.

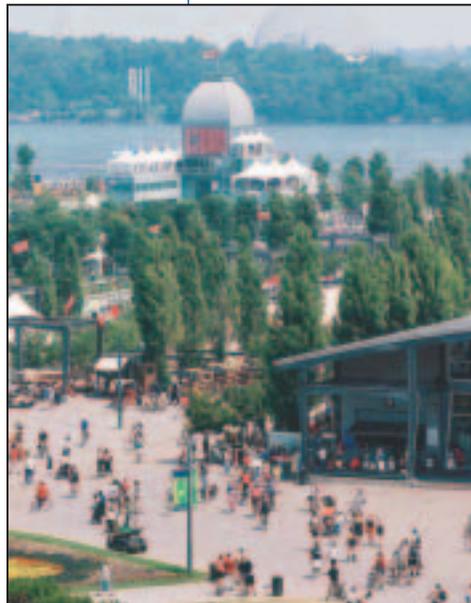
Le Secrétariat des sociétés d'État est un petit groupe établi à Infrastructure Canada qui fournit au ministre et à l'administrateur général un soutien et des conseils en matière d'administration, de politique, de communication et de logistique sur toutes les questions relatives à ces sociétés d'État.

Il fait office de lien entre les sociétés d'État et le gouvernement en aidant les sociétés à remplir leurs exigences en matière de planification et de reddition de comptes. Le Secrétariat joue également un rôle important de gestion du portefeuille, aidant à garantir que les objectifs des sociétés sont conformes aux buts plus généraux du Ministère et du gouvernement et aidant le ministre à leur donner une orientation stratégique.

Un secteur d'activité important est le soutien fourni au ministre sur les questions de gouvernance et de responsabilisation dans son portefeuille. Avec le regain d'attention suscité par l'ouverture et la transparence dans les opérations gouvernementales en général et dans les sociétés d'État en particulier, cette fonction de soutien est devenue encore plus importante. Les résultats de l'examen de la gouvernance des sociétés d'État par le Secrétariat du Conseil du Trésor, qui seront publiés sous peu, comprendront des recommandations détaillées sur la façon d'améliorer le régime de gouvernance et de responsabilisation des sociétés d'État. Le Ministère travaillera en étroite collaboration avec le Cabinet du ministre et les sociétés d'État à la mise en œuvre de ces recommandations dans le portefeuille de l'Infrastructure et des Collectivités.



Société immobilière du Canada : rénovation des terres fédérales excédentaires pour répondre aux besoins des collectivités.



Vieux-Port de Montréal.



Résultats escomptés

Le Ministère continuera d'appuyer le ministre dans ses responsabilités relatives aux sociétés d'État faisant partie de son portefeuille. Il offrira des conseils approfondis et opportuns sur les plans des sociétés d'État, sur le rendement des sociétés, sur les questions de gouvernance dans le portefeuille de l'Infrastructure et des Collectivités et à l'échelle du gouvernement et sur d'autres questions stratégiques d'intérêt spécial pour les sociétés.

Le Ministère fournira également des conseils et des renseignements aux sociétés d'État concernant leurs plans de société, le fonctionnement du gouvernement et des processus gouvernementaux et l'obligation de présenter des documents pour garantir qu'elles sont en mesure de répondre aux exigences en matière de planification et de reddition de comptes.

Conformément aux engagements actuels du gouvernement en matière de gouvernance et de nomination au sein des sociétés d'État et pour appuyer une gestion efficace du portefeuille, le personnel du Ministère surveillera les questions de gouvernance en étroite consultation avec ses collègues des organismes centraux afin de veiller à ce que les politiques et les directives du gouvernement dans ce domaine soient comprises, communiquées et mises en œuvre au sein du portefeuille. En ce qui concerne les nominations aux postes les plus élevés des sociétés d'État, le ministre obtiendra le soutien logistique et analytique nécessaire pour combler les postes en temps opportun et pour s'assurer que le processus en évolution de nomination du gouverneur en conseil est respecté.

Stratégie de mesure du rendement

Le Ministère n'est pas responsable des résultats produits par les sociétés faisant partie du portefeuille de l'Infrastructure et des Collectivités. Chaque société d'État fixe ses propres objectifs en fonction de l'orientation stratégique fournie par le ministre et rend des comptes au Parlement, par l'intermédiaire du ministre responsable, sur ses résultats financiers et opérationnels. Le Ministère joue un rôle de facilitation et de prestation de conseils, tant aux sociétés qu'au ministre, pour les aider à réaliser leurs objectifs. La qualité des documents de planification et de reddition de comptes produits par les sociétés et le respect des directives en matière de gouvernance par ces organismes, particulièrement en ce qui concerne les nominations du gouverneur en conseil, serviront d'indicateur indirect du rendement du Ministère.

La qualité et l'opportunité des conseils prodigués constituent une mesure plus directe du niveau de réussite. Puisque l'administrateur général et le ministre sont les principaux bénéficiaires de ces conseils, leur évaluation de l'analyse et du soutien qui leurs sont fournis sera le principal indicateur du rendement de l'organisme.



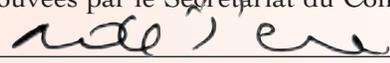
Section III – Renseignements supplémentaires

Déclaration de la direction

Je sou mets, pour qu'il soit déposé au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités de 2005-2006 (RPP) d'Infrastructure Canada.

Le présent document a été préparé conformément aux principes de présentation énoncés dans le *Guide pour la préparation de la partie III du Budget des dépenses : Rapport sur les plans et les priorités*.

- Il respecte les exigences de déclaration particulières énoncées dans le guide du SCT;
- Il est axé sur la structure de responsabilisation approuvée du Ministère, telle qu'indiquée dans sa SRRG;
- Il présente des renseignements cohérents, complets, équilibrés et exacts;
- Il offre un modèle de responsabilisation pour les résultats atteints avec les ressources et les autorités allouées;
- Il rend compte des finances en fonction des dépenses prévues approuvées par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Nom : 

Titre : Administrateur général



Renseignements organisationnels

Infrastructure Canada et les quatre sociétés d'État rendent des comptes au ministre d'État (Infrastructure et Collectivités). Infrastructure Canada est un ministère relativement nouveau qui continue d'évoluer pour refléter l'expansion du mandat lié à son portefeuille.

Le Ministère est dirigé par André Juneau, administrateur général, qui est secondé par Guy Mc Kenzie, qui occupe le nouveau poste d'administrateur général adjoint, et par trois sous-ministres adjoints. Guy Bujold est le sous-ministre adjoint principal, Direction générale des politiques et des communications, Cécile Cléroux est sous-ministre adjointe, Direction générale des opérations des programmes et Yazmine Laroche, est sous-ministre adjointe, Secrétariat chargé des villes.

La structure organisationnelle et les responsabilités du Ministère par activité de programme sont indiquées à la page suivante.



Infrastructure Canada

Ministre d'État (Infrastructure et Collectivités) L'honorable John Ferguson Godfrey			
Responsable d'Infrastructure Canada. Les sociétés d'État faisant partie du portefeuille du ministre sont la Société immobilière du Canada Limitée, la Société du Vieux-Port de Montréal, Parc Downsview Park et la Queens Quay West Land Corporation.			
Administrateur général : André Juneau			
Administrateur général adjoint : Guy Mc Kenzie			
Activité de programme 1 : Programmation de l'infrastructure	Activité de programme 2 : Gestion du portefeuille des sociétés d'État	Activité de programme 3 : Villes et collectivités	Activité de programme 4 : Administration du Ministère
<p>Sous-ministre adjointe, Opérations des programmes : Cécile Cléroux</p> <p>Responsable des opérations inter-gouvernementales du Ministère, de la gestion des enjeux, de la gestion de l'information sur les programmes et les projets et d'autres fonctions du programme.</p> <p>Sous-ministre adjoint principal, Politiques et communications : Guy Bujold</p> <p>Responsable des fonctions d'élaboration de politiques, de recherche et de communication du Ministère.</p>	<p>Sous-ministre adjoint principal, Politiques et communications : Guy Bujold</p> <p>Responsable de la prestation de conseils et de soutien au ministre concernant les quatre sociétés d'État.</p>	<p>Sous-ministre adjointe, Secrétariat chargé des villes : Yazmine Laroche</p> <p>Responsable des efforts d'élaboration de politiques, de recherche, de communication et de sensibilisation du Ministère à l'appui du Nouveau pacte pour les villes et les collectivités de même que de la prestation de services de secrétariat au Comité consultatif externe sur les villes et les collectivités du premier ministre.</p>	<p>Sous-ministre adjoint principal, Politiques et communications : Guy Bujold</p> <p>Responsable des fonctions des services ministériels, y compris les Finances, les Ressources humaines, l'Administration, la Planification, la vérification interne et l'évaluation.</p> <p>Sous-ministre adjointe, Opérations des programmes : Cécile Cléroux</p> <p>Responsable des fonctions ministérielles de gestion de l'information et de technologie de l'information.</p> <p>Autres : Services juridiques, fournis par le ministère de la Justice.</p>



D'autres renseignements organisationnels sont détaillés dans l'organigramme ministériel suivant et au http://www.infrastructure.gc.ca/info/chart_text_f.shtml.

Organigramme d'Infrastructure Canada

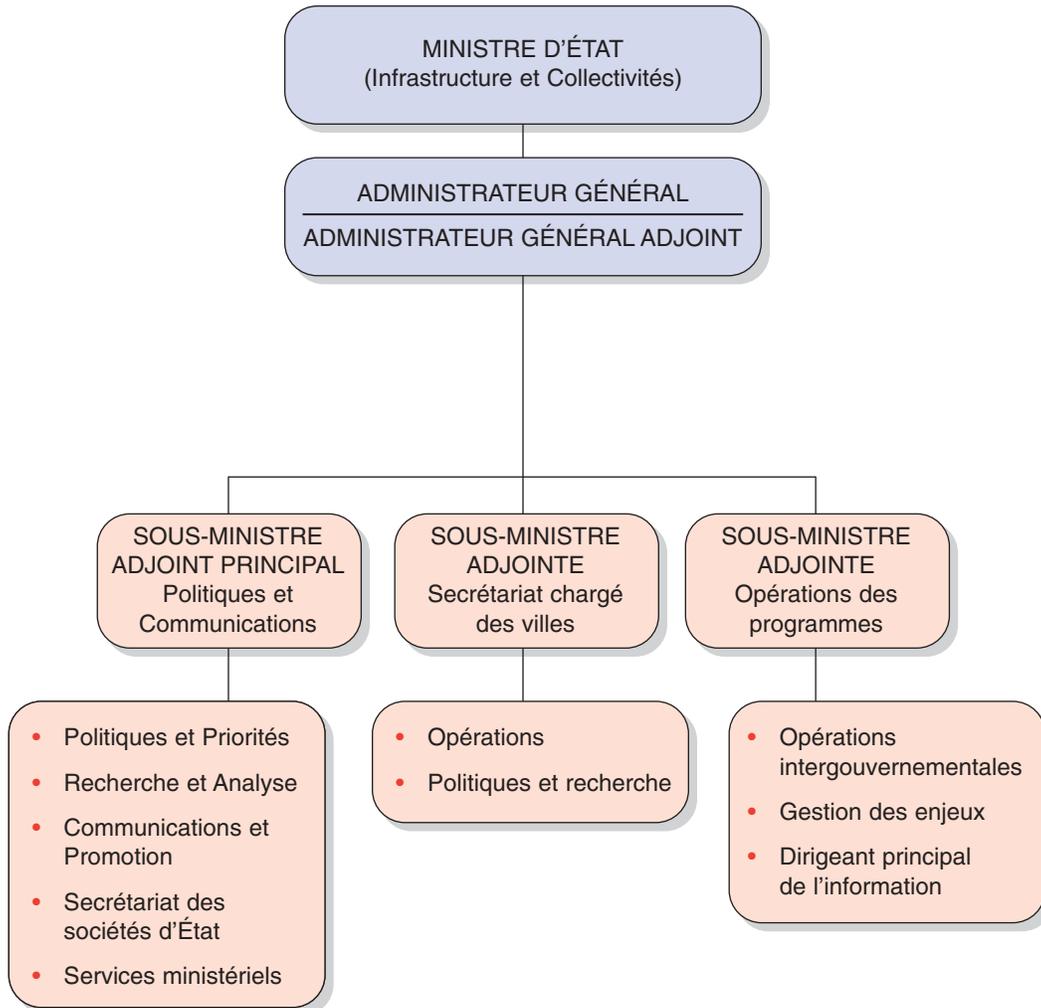


Tableau I : Dépenses et équivalents temps plein prévus du Ministère

(en milliers de dollars)	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses projetées 2006-2007	Dépenses projetées 2007-2008
Programmation de l'infrastructure	418 298	782 827	872 033	870 375
Gestion du portefeuille des sociétés d'État	0	5 407	1 422	1 422
Administration du Ministère	5 807	5 743	5 728	0
Budget principal des dépenses total	424 105	793 977	879 183	871 797
<i>Ajustements :</i>				
Contributions dans le cadre du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique	46 105	123 443	257 297	258 586
Contributions dans le cadre du Fonds sur l'infrastructure frontalière	4 270	0	0	0
Contributions dans le cadre du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale	23 000	16 000	19 000	12 000
Contributions dans le cadre du partage de la taxe sur l'essence	0	600 000	600 000	800 000
Contributions destinées à la Fédération canadienne des municipalités	2 246	0	0	0
Paiements au Vieux-Port de Montréal	16 100	0	0	0
Paiements à la Queens Quay West Land Corporation	4 000	0	0	0
Ajustements au budget opérationnel	7 463	(40)	0	0
Régime de prestation aux employés (RPE)	291	0	0	0
<i>Total des ajustements</i>	103 476	739 403	876 297	1 070 586
Dépenses projetées nettes	527 581	1 533 380	1 755 480	1 942 383
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	587	1 033	759	100
Coût net du programme	528 168	1 534 413	1 756 239	1 942 483
Équivalents temps plein	182	205	265	265

Remarques :

- (1) Les articles indiqués à la ligne Ajustements pour l'exercice financier 2004-2005 sont tous des articles inclus dans le Budget supplémentaire des dépenses d'Infrastructure Canada pour 2004-2005.
- (2) L'article d'ajustement intitulé Contributions en vertu du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique (FCIS) indiqué pour 2005-2006 à 2007-2008 concerne les fonds qui ont été réservés au FCIS dans le Budget de 2003 et qui n'ont pas encore été prélevés du cadre fiscal.
- (3) L'article d'ajustement intitulé Contributions en vertu du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) indiqué pour 2005-2006 à 2007-2008 est composé des deux éléments suivants : le composant du programme de contribution affecté aux Premières nations et les ressources opérationnelles supplémentaires requises par les ministères et organismes chargés de la mise en œuvre. La présentation au Conseil du Trésor visant à obtenir l'approbation du composant affecté aux Premières nations et les ressources opérationnelles supplémentaires requises par les ministères et organismes chargés de la mise en œuvre sera probablement déposée au printemps 2005.
- (4) L'article d'ajustement intitulé Contributions dans le cadre du partage de la taxe sur l'essence indiqué pour 2005-2006 à 2007-2008 concerne des fonds qui ont été réservés dans le Budget de 2005 au partage de la taxe sur l'essence fédérale consacré aux villes et aux collectivités et qui n'ont pas encore été prélevés du cadre fiscal.
- (5) Lorsque Infrastructure Canada a été mis sur pied en décembre 2002, le Ministère a obtenu un financement d'exploitation qui prendra fin en 2006-2007. Infrastructure Canada se présentera à nouveau devant le Conseil du Trésor pour faire approuver des ressources permanentes en 2005-2006.



Tableau 2 : Activités du programme

(en milliers de dollars)

2005-2006					
Activité du programme	Exploitation	Contributions	Budget principal des dépenses total	Ajustements (dépenses prévues ne figurant pas dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues totales
Programmation de l'infrastructure	13 708	769 119	782 827	739 403	1 522 230
Gestion du portefeuille des sociétés d'État	5 407	0	5 407	0	5 407
Administration du Ministère	5 743	0	5 743	0	5 743
Total	24 858	769 119	793 977	739 403	1 533 380

Tableau 3 : Articles de dépenses votés et législatifs dans le Budget principal des dépenses

(en milliers de dollars)

Article voté ou législatif	Formulation tronquée de l'article voté ou législatif	Budget principal des dépenses 2005-2006	Budget principal des dépenses 2004-2005
1	Dépenses d'exploitation	19 314	15 702
5	Contributions	769 119	406 958
10	Paiements à la Queens Quay West Land Corporation	4 000	0
(S)	Contributions au régime d'avantages sociaux des employés	1 544	1 445
	Total ministériel	793 977	424 105

Remarques :

- (1) Le budget des contributions d'Infrastructure Canada a considérablement augmenté de 2004-2005 à 2005-2006. Cela est attribuable à l'accélération des trois programmes – le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique, le Fonds sur l'infrastructure frontalière et le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale.
- (2) Les paiements à la Queens Quay West Land Corporation figuraient dans le Budget principal des dépenses de Transports Canada en 2004-2005. La responsabilité de ces paiements a été transférée à Infrastructure Canada dans le Budget principal des dépenses de 2005-2006.



Tableau 4 : Coûts nets du Ministère

(en milliers de dollars)

Dépenses projetées nettes	1 533 380
<i>Plus : Services reçus à titre gracieux</i>	
Locaux fourni par TPSGC	415
Contributions couvrant la part de l'employeur au titre des primes d'assurances du personnel et des dépenses payées par le SCT	618
Coût net du programme pour 2005-2006	1 534 413

Tableau 5 : Détails sur les programmes de paiements de transfert

Au cours des trois prochaines années, Infrastructure Canada gèrera les programmes de paiements de transfert suivants dont la valeur dépasse 5 millions de dollars :

2005-2006 à 2007-2008

- Contributions en vertu du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique;
- Contributions en vertu du Fonds sur l'infrastructure frontalière;
- Contributions en vertu du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale.

Pour de plus amples renseignements sur les programmes de paiements de transfert susmentionnés, veuillez consulter le <http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estime.asp>.

Tableau 6 : Initiatives horizontales

La reddition de comptes sur les initiatives horizontales a pour objectif de fournir aux parlementaires, au public et au gouvernement un aperçu général des dépenses, des priorités et des plans publics pour toutes les principales initiatives horizontales.

Une initiative horizontale est une initiative dans le cadre de laquelle des partenaires de deux ministères ou plus ont accepté, en vertu d'une entente de financement officielle (p. ex. Mémoire au Cabinet, présentation au Conseil du Trésor, entente fédérale-provinciale), de travailler ensemble à la concrétisation de résultats partagés. Au cours des trois prochaines années, Infrastructure Canada sera le pilote des initiatives horizontales suivantes :

- Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique;
- Fonds sur l'infrastructure frontalière;
- Programme Infrastructures Canada;
- Fonds sur l'infrastructure municipale rurale.

Pour de plus amples renseignements sur les initiatives horizontales susmentionnées, veuillez consulter le <http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estime.asp>.





Section IV – Autres sujets dignes de mention

Administration du Ministère

Description

L'administration du Ministère constitue la quatrième activité du Ministère et est composée des sous-activités suivantes :

- Cabinet du ministre d'État;
- Bureau de l'administrateur général (y compris l'administrateur général adjoint);
- Services ministériels;
- GI/TI;
- Services juridiques.

La sous-activité des Services ministériels est encore subdivisée de la façon suivante :

- Finances;
- Administration;
- Ressources humaines;
- Planification, vérification et évaluation.

Gérer efficacement le nouveau portefeuille de l'Infrastructure et des Collectivités

Le ministre d'État (Infrastructure et Collectivités), secondé par l'administrateur général, est responsable de veiller à exécuter les priorités du gouvernement dans le cadre du portefeuille de l'Infrastructure et des Collectivités. Ce portefeuille comprend des responsabilités dans les domaines suivants :

- le Nouveau pacte pour les villes et les collectivités;
- la programmation de l'infrastructure et les fonctions de soutien transversales comme les politiques et communications, la recherche et l'analyse, la gestion de l'information et les opérations des programmes;
- l'appui du ministre dans ses responsabilités concernant quatre sociétés d'État – la **Société immobilière du Canada Limitée**, la **Société du Vieux-Port de Montréal**, **Parc Downsview Park Inc.** et la **Queens Quay West Land Corporation**.



Infrastructure Canada est idéalement placé pour appuyer la vision des collectivités durables du gouvernement du Canada. Sa réussite exige que toutes les parties du Ministère reconnaissent les rôles complémentaires qu'elles jouent dans le portefeuille de même que leurs rôles respectifs de soutien du ministre dans ses responsabilités à l'égard du Parlement et des Canadiennes et des Canadiens.

Une gestion efficace du portefeuille est impérative pour maintenir un organisme qui soit adéquatement placé, non seulement pour exécuter les priorités du Ministère, mais aussi pour aider le gouvernement à réaliser ses objectifs stratégiques généraux.

Initiatives de gestion

Examen opérationnel et établissement de services votés permanents

Au cours de 2004-2005, Infrastructure Canada a entrepris un examen organisationnel pour s'assurer que son modèle de prestation est approprié et pour déterminer si sa structure et ses ressources sont optimales pour relever les défis opérationnels actuels et futurs auxquels il est confronté. Les conclusions préliminaires de cet examen indépendant appuient le modèle de prestation actuel et le besoin d'un niveau approprié de ressources de surveillance et de contrôle pendant la progression des programmes et des projets dans leur cycle de vie respectif. Il confirme le choix stratégique fait par Infrastructure Canada de déléguer si possible les responsabilités de l'exécution des programmes aux partenaires d'exécution fédéraux qui possèdent l'expertise nécessaire. Les recommandations seront étudiées par le Ministère pendant l'exercice financier à venir et le rapport sera porté à la connaissance des ministres du Conseil du Trésor.

Le Ministère est actuellement financé à même des fonds de programme temporarisés et cherchera à faire régulariser son financement d'exploitation afin d'exécuter le mandat qui lui a été confié.

Loi sur la modernisation de la fonction publique (LMFP)

La LMFP est une pierre angulaire dans la modernisation de la gestion des ressources humaines dans la fonction publique. Elle a été conçue pour nous permettre de mieux servir les Canadiennes et les Canadiens.

La nouvelle *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique* (LRTFP) entrera en vigueur le 1^{er} avril 2005. Infrastructure Canada travaille avec d'autres ministères à l'élaboration du cadre de gestion nécessaire pour mettre en œuvre les diverses mesures qui entreront en vigueur.



La *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* (LEFP) entrera en vigueur à la fin de décembre 2005 et les travaux visant l'élaboration du cadre de planification des RH et des directives connexes pour appuyer la nouvelle approche de la dotation se poursuivront pendant la première moitié de l'exercice financier.

On a préparé l'ébauche d'un plan de mise en œuvre, comportant un élément de communications complémentaire, et les travaux sur les diverses initiatives visant à garantir qu'Infrastructure Canada respectera les délais de mise en œuvre se poursuivront tout au long de l'exercice financier 2005-2006.

Gestion des risques

D'importants travaux ont été entrepris par le Ministère dans le domaine de la gestion des risques. Un profil des risques ministériels (PRM) est en cours d'élaboration pour mieux comprendre le contexte organisationnel stratégique dans lequel l'organisme doit gérer les risques afin de produire des résultats et pour cerner des mesures coordonnées visant à atténuer les principaux risques stratégiques de niveau ministériel.

On élabore également au niveau opérationnel un profil des risques qui présentera les risques susceptibles d'affecter l'exécution des programmes. Ce profil tirera parti des cadres de gestion et de responsabilisation axés sur les résultats et des cadres de vérification axés sur les risques existants pour les principaux programmes et les principales initiatives.

Le PRM et le profil des risques de niveau opérationnel serviront également à dresser les plans d'exécution de vérifications internes, d'évaluations de programme et d'autres activités de programme et de soutien. Des plans d'action seront dressés pour améliorer et renforcer la gestion des risques à l'échelle de l'organisme.

Vérification et évaluation

Infrastructure Canada poursuit ses travaux visant à établir des fonctions de vérification et d'évaluation solides et durables. La Vérification interne utilise une approche axée sur les risques pour la planification et l'exécution des vérifications qui permettront de garantir que les pratiques intégrées de gestion des risques, les cadres de contrôle de gestion et les renseignements utilisés pour prendre des décisions et rendre compte de la réalisation des objectifs généraux du programme sont adéquats.

Ces fonctions sont complétées par une fonction de surveillance et d'évaluation des programmes. Cette fonction de surveillance et



d'évaluation des programmes garantit que la conception et la maintenance des systèmes de contrôle des programmes et des opérations sont adéquates, ce qui exige entre autres de déterminer si les bénéficiaires ont respecté les modalités applicables aux contributions et de surveiller les vérifications des bénéficiaires des contributions.

En 2005-2006, Infrastructure Canada effectuera une évaluation du Programme Infrastructures Canada et une évaluation des contributions à la Fédération canadienne des municipalités pour le Guide national pour des infrastructures municipales durables – Phase II.

Un plan de vérification axé sur les risques pour les vérifications à effectuer en 2005-2006 sera présenté au Comité ministériel de vérification et d'évaluation aux fins d'approbation.

Planification des locaux

La croissance du Ministère par l'expansion de son mandat et le transfert de responsabilités qui incombaient à d'autres ministères fédéraux s'est traduite par un effectif dispersé dans de multiples édifices situés au cœur du centre-ville d'Ottawa. Cela occasionne des inefficacités et des coûts accrus et a une incidence sur le moral des employés. Infrastructure Canada travaille avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada à l'élaboration d'un plan de consolidation de ses opérations dans un ou deux édifices du centre-ville d'Ottawa.

Partage des fonctions des services ministériels avec d'autres ministères

Lorsque le Ministère a été formé en 2002, ses fonctions de soutien ministériel ont adopté l'approche du partenariat avec d'autres ministères fédéraux, si possible, au moyen d'ententes de services et de systèmes partagés. Cette approche profite au Ministère en lui permettant de tirer parti de l'expertise spécialisée que l'on trouve dans les plus gros ministères et de profiter d'économies d'échelle irréalisables dans un petit organisme. Cela correspond tout à fait aux objectifs actuels du gouvernement, qui consistent à se diriger vers une plus grande utilisation des services et des systèmes partagés, surtout dans les ministères et organismes de plus petite taille.

Infrastructure Canada a actuellement des protocoles d'entente avec d'autres ministères fédéraux comme Industrie Canada et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour des fonctions comme :

- la bureautique et le soutien de bureau;
- l'exploitation et la maintenance des systèmes ministériels, y compris l'interface avec les systèmes du Receveur général;



- les opérations comptables, l'acquisition de biens et l'impartition de marchés de services (série complète de services, y compris le processus d'appel d'offres);
- la paie et les avantages sociaux des employés;
- les services de télécommunication;
- les services de traduction.

À plus long terme, Infrastructure Canada appuie l'initiative des services administratifs ministériels partagés du gouvernement et proposera de faire partie de la première vague de ministères à passer à ce modèle.

Gouvernement en direct

Un aspect important du mandat d'Infrastructure Canada est l'amélioration de la base de connaissances sur l'infrastructure fédérale et la création de meilleurs outils de gestion des opérations et de prise de décisions en matière d'investissement. Le SPGII (Système partagé de gestion de l'information pour les infrastructures) est un outil en ligne de gestion de l'information qui offre désormais la technologie de base permettant la gestion électronique des programmes d'infrastructure. Il a été mis au point à l'origine pour faciliter la gestion des projets dont les coûts étaient partagés entre les trois ordres de gouvernement en vertu du Programme Infrastructures Canada et il sera bientôt disponible pour appuyer le FIMR, le FCIS et le FIF.

De plus amples renseignements sont disponibles au http://www.infrastructure.gc.ca/simsi-spgii/index_f.shtml.

Gestion des renseignements du gouvernement (GRG)

En outre, une fonction de Gestion de l'information sera établie pour le FIMR, le FCIS et le FIF pour garantir que le Ministère remplit ses obligations en vertu de la politique de GRG. Le SPGII sera étendu de façon à appuyer la fonction de GI des programmes du FIMR, du FCIS et du FIF.



Renseignements

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter notre site Web à : www.infrastructure.gc.ca ou

Infrastructure Canada
90, rue Sparks
Ottawa (Ontario)
K1P 5B4

Téléphone : (613) 948-1148

Téléphone sans frais : 1 800 O-Canada (1 800 622-6232)

